

RAPPORT ANNUEL 2018 RETRAÇANT
L'ACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence regroupe l'ensemble des communes membres de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, de celle de Salon Étang de Berre Durance, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, du syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence et de la communauté d'agglomération du Pays de Martigues.

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu d'adresser, chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce document, approuvé par le Conseil de Métropole du 26 Septembre 2019, doit faire l'objet d'une communication auprès des Conseils Municipaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 retraçant l'activité de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- PREND ACTE du document ci-joint

- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	35
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

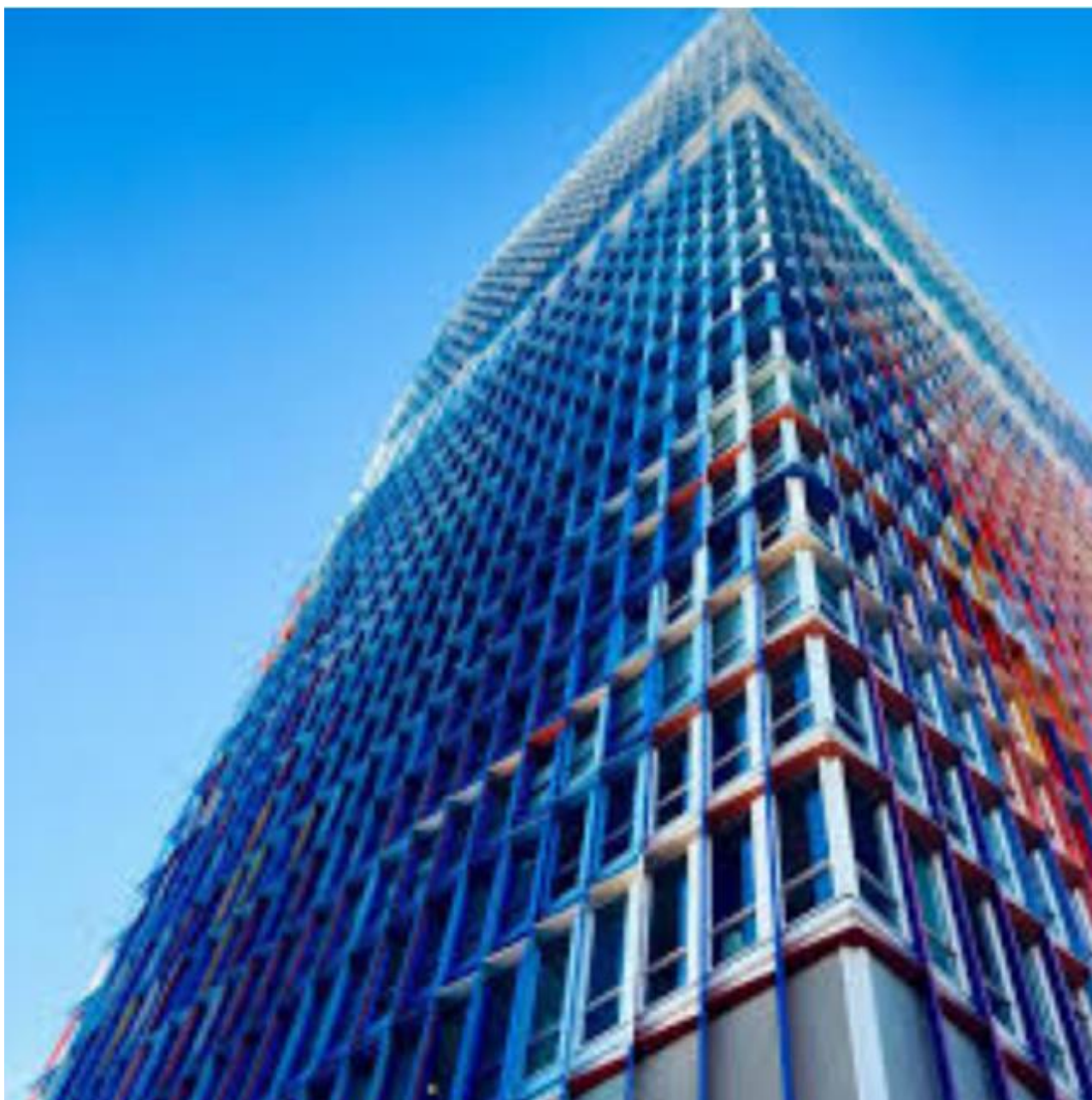
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapport d'activité 2018



LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



REPÈRES

La Métropole Aix-Marseille-Provence regroupe 92 communes, dont une située dans le Vaucluse (Pertuis), une dans le Var (Saint-Zacharie) et 90 dans les Bouches-du-Rhône, sur un territoire de 3148 km². Elle est ainsi la plus vaste métropole de France : quatre fois le Grand Paris et six fois le Grand Lyon. Elle compte 1,8 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



LE POTENTIEL D'UN VASTE TERRITOIRE

Superficie

3148km²

soit 2x la superficie du Grand Londres
et 3x celle de Berlin et New York



Occupation de l'espace

Urbain : 480km² (15%)

Agricole : 760km² (24%)

Naturel : 1910km² (61%)



Densité



582
habitants/km²

VS



8633
habitants/km²
pour le Grand Paris



POPULATION

Une métropole proche
des deux millions d'habitants

1 873 700 habitants en 2014*
(Océa-PEEE)

1^{er} rang des métropoles régionales

La population de la Métropole Aix-Marseille a augmenté de

60% depuis 1962

La dynamique 2006/2011

+6 790 habitants par an
soit un taux annuel de croissance +0,37%

La croissance est exclusivement portée par le solde naturel
(le solde migratoire est négatif)

Perspectives démographiques aux horizons 2020, 2030 et 2040

Projections selon l'INSEE* - Scénario central
*selon le modèle des projections démographiques

2020 » 1 900 000 millions d'habitants

2030 » 1 960 000 millions d'habitants

2040 » 2 013 000 millions d'habitants

Selon le scénario central, la métropole dépasserait le seuil des
2 millions d'habitants en 2030

Sommaire

Introduction

Repères et chiffres-clés

Les temps forts 2018

Économie et emploi

Déplacements

Infrastructures

Habitat et Urbanisme

Environnement et Qualité de la vie

Instances consultatives

Ressources

INTRODUCTION

Ce rapport d'activité témoigne des réalisations de l'année 2018. Il est porteur d'une ambition pour l'avenir et illustre le parti-pris retenu pour la concrétiser : additionner les énergies et favoriser les synergies sont les plus sûrs moyens d'offrir à la population des services performants et assurer le développement durable de l'ensemble du territoire.

Cette année a été marquée par un changement de gouvernance. En effet, le 4 septembre 2018, Jean-Claude Gaudin, après avoir présidé pendant deux ans et demi la Métropole Aix-Marseille-Provence, a remis sa démission au préfet des Bouches-du-Rhône. Le 20 septembre 2018, les conseillers métropolitains ont élu Martine Vassal à la présidence de la Métropole. À ses côtés, les vice-présidents, les conseillers métropolitains et les services se sont engagés à agir efficacement et rapidement dans l'intérêt de tous.

Tous ces efforts convergent vers un seul objectif : rendre ce territoire toujours plus rayonnant et agréable à vivre. Les actions sont menées, à la fois dans la proximité et à grande échelle, au quotidien et sur le long terme, pour, simultanément, améliorer la vie quotidienne des habitants et renforcer l'attractivité nationale et internationale de la plus vaste métropole de France.

Quant au cadre de ce développement, il s'impose par l'urgence environnementale.

Pour relever cet immense défi, un agenda environnemental a été réalisé conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône. Il débouche sur des mesures concrètes, pragmatiques et surtout transversales à l'ensemble des politiques publiques.

Ainsi, avec la Métropole Mobilité, est actée la nécessité de réduire la place de la voiture, d'unifier et de développer le service de transports en commun, d'instaurer un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées.

En matière d'aménagement, la Métropole s'engage, aux côtés des communes, afin de redynamiser, en les apaisant, les centres-villes. La plus importante de ces opérations de requalification concerne Marseille et elle profitera à l'ensemble du territoire métropolitain, car elle renforcera la centralité de la capitale régionale. Et toujours dans le sens du développement durable, en augmentant sensiblement les zones piétonnes et la place des vélos, en renforçant la végétalisation, en réaffirmant le lien au littoral.

Le littoral est par ailleurs indissociable de l'identité d'Aix-Marseille-Provence, l'une des plus remarquables métropoles de la mer avec ses 255 kilomètres de littoral et ses paysages marins que le monde entier lui envie. Le Livre bleu a ainsi défini un programme d'actions concrètes pour associer développement et préservation du littoral.

La Métropole est autant méditerranéenne que provençale, autant une mer qu'une terre nourricière. En 2018, elle a également élaboré un Projet alimentaire de territoire (PAT). Particulièrement ambitieux, ce programme promeut la production agricole locale, les circuits courts et le « mieux manger ».

Les paysages de la Métropole sont aussi variés que ses atouts. Un potentiel inépuisable pour le développement économique, l'innovation, le commerce et l'artisanat, pour l'emploi et le pouvoir d'achat, mais aussi pour l'épanouissement culturel et sportif... Ce rapport d'activité prouve, qu'à l'échelle de la Métropole comme dans les Territoires, au cours de l'année 2018, le travail réalisé a permis d'engager une dynamique vertueuse ouvrant le territoire à un avenir prospère, promis à l'excellence pour tous dans un esprit écoresponsable.

REPERES ET CHIFFRES-CLES 2018

Le budget 2018 de la Métropole, s'est élevé à **2 928 920 795 €** de dépenses dont **1 813 776 135 €** en fonctionnement et **1 115 144 660 €** en investissement.

76 444 043 kilomètres ont été parcourus pour l'ensemble des modes de transport métropolitain
Soit 40km par habitant

212 769 867 passagers ont été transportés sur le réseau de transports métropolitain
Soit 404 personnes transportées toutes les minutes en 2018.

La Métropole a collecté et traité **1 263 883** tonnes de déchets
Soit 1,5 tonnes de déchets par foyer métropolitain.

120 843 055 m³ d'eau ont été facturés sur l'ensemble du territoire métropolitain
Soit 60 fois le Vieux-Port de Marseille.

Traitement créa :
Infographie

LES TEMPS FORTS 2018

Traitement créa :
Infographie/ Time Laps/ Mosaïque d'évènements....

Le pass intégral : simplification de l'accès aux transports

Le Pass intégral, mis au point en collaboration avec la Région et donnant accès à l'ensemble de l'offre de transports publics sur le périmètre métropolitain (TER compris) a été lancé en janvier 2018 sous sa forme mensuelle et en septembre 2018. Il a immédiatement trouvé son public.

La marque « La Métropole Mobilité », première des marques incarnant les services publics mis en œuvre par la Métropole, a été dévoilée en juillet 2018 et a commencé à être visible à partir de l'été sur les véhicules participant à la mobilité : autocars, autobus mais aussi vélos en libre-service et bateaux. Elle se déploiera progressivement sur l'ensemble du réseau unique « La Métropole Mobilité ».

Traitement créa :
Illustration photo
1/temps forts – 1.1 Simplification accès transport

Une médiathèque créée à Pertuis

La médiathèque intercommunale du Val de Durance a ouvert ses portes en janvier 2018. Située en plein centre-ville de la commune de Pertuis, elle est abritée dans la chapelle du couvent des Carmes qui date du XVI^e siècle. Ce site culturel, véritable espace de vie ouvert à tous, a conservé le patrimoine architectural. Composé de différents espaces, c'est aujourd'hui une plateforme d'accès au numérique et un lieu de rencontres avec le monde économique.

La médiathèque est ainsi aujourd'hui un espace de vie, de formation et de sociabilité, tout autant qu'un réservoir de connaissances et d'informations. Son aménagement intérieur préserve la beauté architecturale du site et permet des visites purement touristiques.

Traitement créa :
Illustration photo
1/temps forts – 1.5 Média Carmes

Le lancement du Livre bleu

Avec ses 255 kilomètres de littoral et ses 61 ports, la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des plus remarquables métropoles de la mer. De Port-Saint-Louis du-Rhône à La Ciotat, des calanques de Marseille au golfe de Fos en passant par l'étang de Berre (le plus vaste plan d'eau salée d'Europe), le littoral métropolitain concentre plusieurs enjeux économiques, écologiques et sociaux majeurs pour l'avenir du territoire.

Le Livre bleu, adopté par le conseil de Métropole le 28 juin 2018, a pour objectif de définir les grandes orientations de la stratégie littorale et maritime et un programme d'actions concrètes sur cinq ans. Il a été élaboré avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la mer dans le cadre d'une démarche tournée vers la valorisation de ce littoral et la préservation de son équilibre naturel dans le but de déterminer une politique cohérente et concertée pour la période 2018-2022.

Traitement créa :
Illustration photo
1/temps forts – 1.2 Livre bleu

L'Adoption du Projet métropolitain : une stratégie sur 20 ans

Conformément à la loi qui fait de son élaboration une compétence non déléguable d'Aix-Marseille-Provence, le Projet métropolitain a été adopté par les élus réunis en conseil de Métropole le 28 juin 2018, au terme d'une démarche participative de près de dix-huit mois. Document fondateur, il fixe la stratégie d'Aix-Marseille-Provence jusqu'en 2040. Un socle sur lequel la plus vaste métropole de France bâtit son action pour les vingt prochaines années.

Intitulé « Ambition 2040 », le projet métropolitain place le citoyen au cœur de douze engagements stratégiques :

- 1 Offrons de vraies alternatives à la voiture en solo.
- 2 Faisons battre les cœurs de nos centres-villes et de villages.
- 3 Entrons dans l'ère de l'après-carbone, pour changer d'air et d'énergies.
- 4 Amplifions les capacités de nos hubs : ports, aéroport, gares, réseaux numériques.
- 5 Gagnons la bataille de l'emploi par nos filières de croissance.
- 6 Construisons la visibilité mondiale de notre Métropole.
- 7 Plaçons les populations et les espaces fragiles au cœur du projet collectif.
- 8 Développons une offre résidentielle de qualité, à prix maîtrisé.
- 9 Impliquons les citoyens pour co-construire la Métropole de demain.
- 10 Faisons de l'agriculture et des paysages le terreau d'une nouvelle prospérité.
- 11 Portons un projet littoral ambitieux sur nos 255 km de côtes.
- 12 Faisons vibrer le monde par la culture et le sport métropolitains.

Sa forme et son contenu n'étant pas codifiés, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix de concevoir le Projet métropolitain dans un large processus d'appropriation des enjeux métropolitains. Elle s'est appuyée pour ce faire sur des méthodes d'animation originales et participatives.

Depuis le lancement de la démarche en février 2017 au travers de « La Fabrique du projet » et jusqu'à son adoption, en juin 2018, l'élaboration du Projet métropolitain a donné lieu à de nombreuses rencontres aux formats variés, associant largement élus, membres du Conseil de développement, techniciens de la Métropole et agences d'urbanisme.

Après un point d'avancement sur le document issu de « La Fabrique du projet » en conseil métropolitain du 22 mars 2018, le document a été présenté en mai et juin de la même année aux conseils de Territoire au Conseil de développement puis en conférence des maires, avant le vote final du 28 juin.

Traitement créa :
Visuel du projet / Créa

Traitement créa :
Photo – En attente retour CT2

L'installation du siège administratif de la Métropole à la tour La Marseillaise

Au mois de septembre 2018, le siège administratif de la Métropole a été installé à la tour La Marseillaise (le siège institutionnel et politique étant au Pharo), œuvre de Jean Nouvel, située au centre du quartier d'affaires de la Joliette.

Près de mille agents (on dit 960 dans le chapitre Moyens généraux) de l'institution occupent 11 des 31 étages de la tour, tandis que 250 agents sont installés à proximité immédiate, dans l'immeuble Le Balthazar.

Ce déménagement a représenté une opération logistique lourde, conduite par les directions métropolitaines, sans perturber la continuité des activités de la Métropole, et dans le souci d'un regroupement métropolitain pour gagner en efficacité.

Le déménagement en chiffres

2000 prises brassées,

47 bornes wifi installées,

50 éléments actifs de réseaux installés,

450 ordinateurs renouvelés,

12 écrans interactifs, 3 vidéoprojecteurs interactif et 21 salles médias installés,

45 photocopieurs installés et équipés du système d'impression par badge « Follow Me » permettant d'optimiser les consommations

8689 pièces de mobilier installées,

8400 cartons transportés.

Traitement créa du déménagement en chiffres :
Infographie ou Picto
+ illustration photo
1/temps forts – 1.3 installation TLM

Le changement de gouvernance de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le 4 septembre 2018, Jean-Claude Gaudin, après avoir présidé pendant deux ans et demi la Métropole, remet sa démission au préfet des Bouches-du-Rhône. Le 20 septembre, les 240 élus se réunissent en séance publique pour élire le nouvel exécutif. Martine Vassal devient alors présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Dès son discours d'investiture, Martine Vassal affirme sa volonté de rassembler le plus largement possible et de construire une majorité de projets, au-delà des clivages partisans. La présidente insiste également sur la place des communes et sur le rôle essentiel des maires. Six jours après son élection, la présidente rend publique l'attribution des délégations aux vice-présidents. À cette occasion, les autres membres du bureau sont également désignés. L'équipe ainsi constituée est représentative des sensibilités et de la diversité des territoires de la métropole.

Traitement créa :
Illustration Photos
1/temps forts – 1.6 Martine Vassal

Le stadium Miramas Métropole, un nouvel équipement métropolitain

Le stadium Miramas Métropole, plus grande halle d'athlétisme couverte d'Europe, a ouvert ses portes en octobre 2018. Cette enceinte sportive ultra moderne est équipée d'une piste circulaire de 200 mètres (6 couloirs), d'une piste de 60 mètres (8 couloirs), de deux sautoirs à la perche, de deux sautoirs en longueur avec triple saut, d'un sautoir en hauteur, d'un atelier mobile de lancer de poids. L'équipement comprend également un gymnase dédié à la pratique du basketball, du handball et du volley-ball. Sa grande modularité permet aussi l'accueil de manifestations culturelles.

Outre des compétitions de tous niveaux, du départemental à l'international, le stadium accueille également des scolaires, des clubs.

Reçu au Contrôle de légalité le 07 octobre 2019

Ce lieu phare, au service du sport et du rayonnement métropolitain, offre une capacité de 5500 spectateurs en configuration athlétisme. La jauge peut être portée à 7500 spectateurs pour des manifestations de type handball ou basketball.

Traitement créa :
Illustration photos
1/temps forts – 1.8 Halle miramas

Une stratégie pour lutter contre l’habitat indigne et dégradé

La Métropole a mis en place, en novembre 2018, une stratégie territoriale de lutte contre l’habitat indigne et dégradé. Ce plan d’actions croise de multiples objectifs : combattre les marchands de sommeil, accompagner les habitants et les propriétaires, construire des partenariats publics et privés pérennes et renforcés, rénover les immeubles les plus dégradés, produire du logement social dans les secteurs le nécessitant, remettre sur le marché des logements vacants...

L’agenda environnemental

Face à l’urgence des défis environnementaux et climatiques, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône agissent de concert et en complémentarité. Un Agenda environnemental, lancé le 16 octobre 2018, mobilise ainsi des moyens sans précédent (plus d’un milliard d’euros sur cinq ans) pour protéger l’ensemble de ce territoire et encourager nos concitoyens à adopter un comportement écoresponsable. Ce plan d’action s’articule autour de cinq axes : améliorer la qualité de l’air, préserver la biodiversité, investir dans les nouvelles énergies, protéger le littoral et mieux gérer nos déchets.

Cet agenda est la marque d’un engagement pour la santé des Provençaux et l’avenir de nos enfants. Il débouche sur des mesures réalistes et pragmatiques. Des actions d’autant plus efficaces qu’elles sont transversales à l’ensemble des compétences de la Métropole : mobilité, aménagement, développement économique, agriculture, tourisme... et bien sûr stratégie environnementale.

Autant d’incitations à changer les pratiques et à réduire notre empreinte carbone.

Traitement créa :
Illustration photos
1/temps forts – 1.12 Agenda

Économie et emploi

L’Agenda du développement économique

L’Agenda du développement économique d’Aix-Marseille-Provence décline la stratégie de développement économique de la Métropole. Adopté en mars 2017, il définit d’ici à 2021 les axes d’intervention à long terme mais aussi les priorités et actions concrètes à plus court terme qui visent un objectif : devenir l’une des Métropoles les plus compétitives et attractives d’Europe.

En 2018, le budget de fonctionnement consacré au développement économique s’est élevé à 18,62 M€. Pour l’investissement, 43,57 M€ ont été consacrés à l’ensemble des actions de développement économique fléchées dans l’Agenda.

L’année 2018 a vu la montée en puissance des politiques d’accompagnement et de soutien au monde économique et des actions de prospection. Les bases solides et la démarche pragmatique de concertation avec les partenaires, comme celle d’adaptation aux besoins et aux enjeux, ont permis des avancées notables pour un nombre croissant de projets structurants et innovants. Ces

réalisations, petites et grandes, revêtent toutes une importance majeure pour le développement du territoire d'Aix-Marseille-Provence

Parmi les actions significatives conduites en 2018, on peut notamment citer :

Traitement créa :

Illustration photos des 6 filières d'excellence : santé, maritime & logistique, mécanique & aéronautique, industries numériques, environnement & énergie, art de vivre & tourisme
2/ Emploi et Economie – 2.1. Agenda du Dev Eco

À l'échelle du territoire métropolitain

- Négociation d'un accord de partenariat avec l'opérateur privé Covage pour le déploiement de la fibre optique au sein de 91 zones d'activité économiques.
- Contribution à la candidature de la Métropole à l'appel à projet européen Urban Innovative Actions pour son projet Digital Alliance for Aix-Marseille Sustainability (Diams). (Voir Environnement)
- Lancement du dispositif métropolitain de production de l'offre foncière et immobilière pour les entreprises, en coordination avec l'étude sur la requalification des zones d'activité économiques de la Métropole et le schéma tertiaire mené avec les agences d'urbanismes. Ce dispositif pour les quinze prochaines années a été approuvé en conseil de Métropole du 13 décembre 2018.
- Finalisation du plan de déplacement inter-entreprises en juin 2018.
- Participation au financement par l'Institut Paoli-Calmettes d'un accélérateur linéaire avec IRM embarqué MRIdian, ainsi qu'au financement de la construction de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires.
- Participation aux missions internationales sur des destinations prioritaires (CES Las Vegas, Mission Maroc Hub Africa, Mission Hambourg).
- Participation à une dizaine de salons professionnels avec la réalisation ou l'animation de stands de la Métropole et aux événements économiques du Territoire Marseille Provence.

Traitement créa :

Illustration photos
2/ Emploi et Economie – 2.3 Salons

- Dans le cadre de la lutte contre la vacance commerciale en centre-ville, le dispositif « Boutique à l'essai », qui permet à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant, a été expérimenté dans les communes de La Ciotat, Auriol, Vitrolles et Peyrolles-en-Provence.
- Création du fonds de solidarité métropolitain à destination des commerçants/artisans impactés par les événements du 5 novembre 2018 (budget 700 K€).
- Poursuite de la mise en œuvre des engagements du contrat de plan État-Région : suivi des opérations de restructuration des bâtiments de l'école Centrale, de Marseille Immunopôle, Saint-Charles, IHUBIOTEK, Jules Isaac, IUT, modernisation des bâtiments de l'école des arts et métiers, construction des résidences étudiantes Pauliane et Félibres...
- Gestion de la convention instrument territorial intégré/fonds européen de développement régional (Feder) pour laquelle le Feder finance 11,4 M€ de projets dans les domaines de la mobilité, du soutien aux entreprises et du développement d'infrastructures sanitaires et sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) du Territoire Marseille Provence.

- Recherche de fonds pour la réalisation de projets éligibles à des financements européens, notamment. Au total, 14 M€ de financements européens ont été accordés à la Métropole pour des projets tels que les pôles d'échanges multimodaux de la Boiserie (1950 K€), de Gardanne (3 M€) ou encore l'aménagement du BHNS B4 (4 M€)
+ et le projet de coopération Coasting financé via le programme Interrégional Med.

- Le projet DIAMS visant à la mise en place d'un dispositif innovant de mesure de la qualité de l'air s'est vu attribuée une subvention de 3 775 000€ par le programme Actions Urbaines Innovatrices et sera présenté lors d'une cérémonie organisée à Bruxelles le 10 octobre 2018.

Sur le Territoire Marseille Provence

- Signature d'une convention de mandat avec la Soleam pour la programmation et la réalisation des travaux d'aménagement et de construction du technocentre Henri-Fabre (coût prévisionnel de 29 M€ HT).

Traitement créa :
Illustration photos
2/ Emploi et Economie – 2.4 Technocentre H Fabre

- Dans le cadre du schéma stratégique de développement du site des Chantiers Navals de la Ciotat, signature en septembre 2018 avec la société publique locale La Ciotat Shipyards d'un contrat de délégation de service public pour la réalisation d'un Yachting village, en lien avec la réparation de haute et moyenne plaisance.

- Attribution à Axtom d'un lot de terrains situé sur la Zac Empallières à Saint-Victoret et attribution à Real Land d'un terrain sur le site de La Cabucelle à Marseille pour la réalisation d'un pôle artisanal (approbation du protocole foncier en février 2018).

- Démarrage des travaux pour la réalisation d'un village d'entreprises sur la commune de Gignac-la-Nerthe. Réalisation d'un programme immobilier de 9000 m² pour 130 emplois créés.

Sur le Territoire du Pays d'Aix

- Le Technopôle de l'Arbois a accueilli sept nouvelles implantations d'entreprises innovantes et 95 emplois supplémentaires.

Traitement créa :
Illustration photos
2/ Emploi et Economie – 2.5 Arbois

- Suivi des cinq fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac). Coordination d'événements de promotion de l'artisanat (3^e édition du salon des métiers d'art, 4^e édition des Trophées Art&Co avec 50 exposants, commerce engagé...); convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat ; lancement du diagnostic préalable à l'élaboration du schéma directeur d'urbanisme commercial ; développement du commerce de proximité.

Gestion de deux pépinières d'entreprises, de deux hôtels d'entreprises et d'un dispositif d'amorçage ; aide aux plateformes d'initiative locale.

Sur le Territoire du Pays Salonais

- Entretien, gestion et commercialisation de 31 zones d'activité (590 ha de surfaces immobilières pour les entreprises et 23 km de voirie).

- Dans le cadre de la compétence développement économique, 1,5 ha de terrains ont été vendus à des entreprises pour 1 037 921 €.

- Les dépenses liées aux travaux d'entretien réalisés dans les zones d'activité du territoire représentent 255 K€.

- Inauguration de la zone d'activités de la Gandonne.

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Le tissu économique du Pays d'Aubagne et de l'Étoile se compose de 9100 entreprises et 32 000 emplois dont 4200 emplois industriels. L'offre se répartit sur 450 hectares et 12 zones d'activités. L'extension des zones existantes a représenté 33 ha en 2018. En matière d'offre économique, le projet Alta Rocca aura permis la construction de 40 000 m² de surface de plancher l'activité (16 000 m² activité-26 000 m² bureaux).

Sur le Territoire Ouest Provence

- Pôle aéronautique d'Istres : fin des travaux d'aménagement et premier bail signé avec la société AérotechPro pour 4500 m².

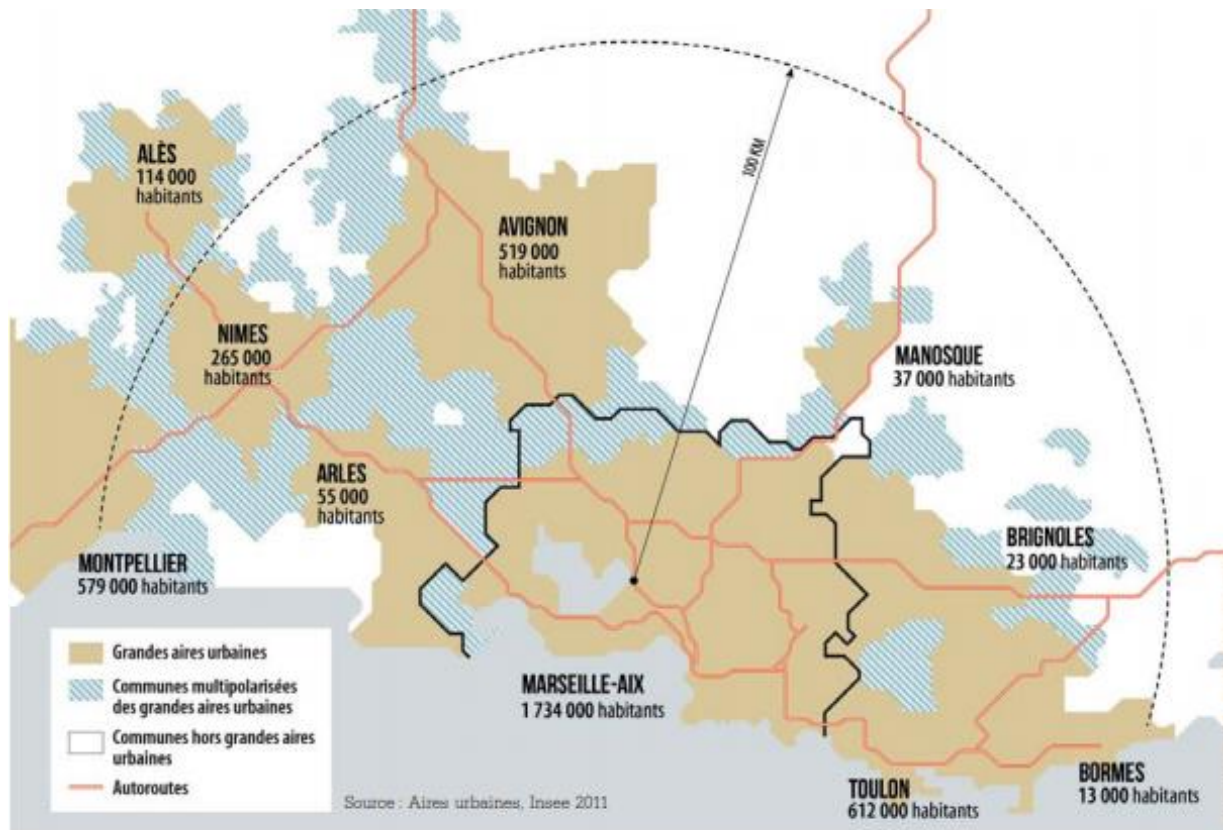
- Dans le cadre du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce pour la période 2018-2020, 46 commerçants ont été renseignés et 9 dossiers validés pour un montant de 118 200 € de travaux HT, soit 42 700 € de subventions attribuées.

Traitement créa :

Illustration photos

2/ Emploi et Economie – 2.7 Pole aeronautique

MOBILITE



AIX-MARSEILLE-PROVENCE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE: AIRES URBAINES ET ACCESSIBILITÉ

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire atypique, par sa taille, son organisation géographique, sa multipolarité et son asymétrie. Toutes ces caractéristiques s'opposent à la métropole européenne classique, constituée d'un centre et d'une périphérie. Les flux se superposent au lieu de se distribuer vers le centre ou en rocade. Les réseaux de transports sont multiples et à différentes échelles.

L'Agenda de la mobilité métropolitaine trace sa route

L'Agenda de la mobilité métropolitaine présente les projets à court, moyen et long termes permettant de développer des offres de transports métropolitaines attractives (information voyageurs, correspondances, billet unique, meilleure connexion des bassins d'emplois, nouvelles infrastructures...).

Adopté à l'unanimité par les élus métropolitains en décembre 2016, il vise à fluidifier notamment les trajets domicile-travail pour les actifs, en proposant des solutions crédibles et performantes en transports en commun.

Avec un périmètre très étendu, la Métropole doit répondre au défi d'un maillage efficace en transports en commun pour les villes et pôles d'activités.

Pour que les conditions de mobilité deviennent un levier du développement économique et non un frein, l'Agenda a pour objectif, d'ici à 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine, et d'augmenter de 50 % celui des transports locaux.

Les premières concrétisations d'un réseau de transports unifié

Deux symboles de l'unification des transports métropolitains sont devenus une réalité :

- Le Pass intégral, mis au point en collaboration avec la Région et donnant accès à l'ensemble de l'offre de transport public sur le périmètre métropolitain (TER compris) a été lancé en janvier 2018 sous sa forme mensuelle (73 €), et en septembre 2018 sous sa forme annuelle (68 €/mois). Il a immédiatement trouvé son public.

- La marque « La Métropole Mobilité », première des marques incarnant les services publics mis en œuvre par la Métropole, a été dévoilée en juillet 2018 et a commencé à être visible à partir de l'été sur les véhicules participant à la mobilité : autocars, autobus mais aussi bateaux. Elle se déploiera progressivement sur l'ensemble du réseau La Métropole Mobilité.

Traitement créa :
Illustration photos
3/ Déplacement – 3.1 Bus autocars

Dans la même logique d'unification métropolitaine, la rentrée scolaire 2018 a vu la mise en place d'un service unique d'inscription aux services de transports scolaires, un règlement unique, un zonage simplifié et une convergence progressive de la tarification.

L'unification des transports métropolitains passe aussi par l'information et la billettique. L'harmonisation progressive des systèmes issus des anciens réseaux est engagée, et l'attribution des premiers marchés du programme Icar permet d'envisager de premières avancées notables dès 2019.

L'avancement des projets structurants (pour plus de 90 M€)

- Mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et Luminy, à Marseille.

Traitement créa :
Illustration photos
3/ Déplacement – 3.2 BHNS Luminy

- À Aix-en-Provence, le BHNS aixpress a connu une année intense en termes de travaux, en vue de sa mise en service à la rentrée 2019.

- Le programme de renouvellement et d'automatisation du métro de Marseille a connu une avancée décisive avec le lancement du marché relatif à la fourniture des nouvelles rames et des systèmes.

- Poursuite du programme de couloirs réservés aux cars sur autoroutes et voies rapides, avec une nouvelle section livrée en amont du convergent de Septèmes-les-Vallons et une autre lancée en entrée sud d'Aix-en-Provence. Les études se poursuivent dans d'autres secteurs, en partenariat avec l'État et le Département. La mise en service de cars à double étage sur la ligne Aix-Marseille, avec l'aide du Département, accompagne l'accroissement très fort de la fréquentation des lignes express. Au-delà, la conception du Réseau express métropolitain (REM) se poursuit, avec la consolidation du futur réseau et les études de programmation des pôles d'échanges.

- Poursuite des études en vue de l'extension du réseau de tramway de Marseille : tramway nord-sud première et deuxième phases, branche vers les Catalans.

- Plusieurs BHNS sont également à l'étude à Marseille et dans d'autres parties du territoire (prolongements du Zenibus, Chronobus à Aubagne, BHNS à Istres, Miramas, Martigues Port-de-Bouc). Le projet Val'Tam a été repensé.

- Plusieurs pôles échanges sont également en voie de modernisation, en particulier ceux de Salon-de-Provence, Trets (coût de l'opération 1,7 M€ HT) et Pertuis (coût de l'opération : 2,3 M€ HT) inaugurés en 2018, d'Istres (coût de l'opération : 1 664 000 € HT), de Fos-sur-Mer, en travaux, de La Ciotat, Sénas, Gardanne et Martigues, en phase pré-opérationnelle. À noter aussi le rendu de l'étude de faisabilité d'une liaison par câble entre la gare de Vitrolles et l'aérogare en passant par le site d'Airbus Helicopters ainsi que la partie de travaux portant sur la gare pour le pôle d'échanges multimodal à Fos-sur-Mer.

Traitement créa :
Illustration photos
3/ Déplacement – 3.4 Pole échange

- Publication et notification d'un accord cadre billettique permettant la mise en œuvre de l'harmonisation des systèmes billettiques exploités par la Métropole et l'homogénéité fonctionnelle et tarifaire sur le territoire.
- Ouverture d'une boutique en ligne de vente des titres de transport métropolitain.
- Achèvement du déploiement du système d'information digitale des voyageurs (horaires de passage et les perturbations trafic) par des écrans à bord des véhicules et des bornes informations voyageurs.
- Premières mises en place de la charte « Métropole Mobilité » avec la déclinaison Le Car sur les lignes : L50 (Aix-Marseille), L25 (Salon-Aix), L100-L102 (Aubagne-Marseille), L36-L37 (Arenco-Aéroport), 34 (Martigues-Aéroport), L39 (Martigues-Aix), L40 (Aix-Aix TGV-Aéroport).
- Adoption d'un pass scolaire métropolitain avec un zonage simplifié et un tarif cible de 60 € à 220 € selon l'utilisation, ou non, du réseau RTM, ainsi qu'une variabilité sur quatre ans et la création d'un site unique d'inscriptions scolaires métropolitain
- En 2018, plus de 58 000 élèves se sont inscrits sur le site internet dédié, soit un taux d'inscription via internet de 90 % environ.
- Les travaux ferroviaires ont porté essentiellement sur la ligne Marseille-Gardanne-Aix (projet MGA 2).

Autres réalisations 2018

Sur le Territoire Marseille Provence

- Mise en service de la nouvelle gare maritime du Vieux-Port.

Traitement créa :
Illustration photos
3/ Déplacement – 3.5 gare maritime

- Mise en service définitive de la rocade L2 à Marseille.
- Évolution de la ligne de bus RTM 70 (Canebière Bourse / Lycée Saint-Exupéry) avec l'arrivée du BHNS en novembre.
- Prolongement de la ligne RTM 3 venant du métro La Rose pour desservir le nouveau quartier des Hauts de Sainte-Marthe et le lycée Simone-Veil dans le 13^e arrondissement.
- Amélioration de la desserte des croisiéristes par la création de la ligne RTM 35T (Joliette / GPMM).
- Rationalisation des services de transport sur l'est du territoire (Marcouline).
- Le cap des 7000 voyageurs par jour dépassé avec la ligne de BHNS Zenibus.
- Renfort du « Chronopro » sur la zone industrielle de l'Anjoly et des Estroublans avec l'arrivée d'un 2^e véhicule et la restructuration de la ligne 6 avec la création de la ligne 3 (Le Jaï - Parc Camoin) et la ligne 6 (Parc Camoin – Les Couronnes).

Sur le Territoire du Pays d'Aix

- Livraison du réaménagement et de la réalisation des couloirs de bus sur l'avenue Mouret à Aix-en-Provence dans le cadre de l'itinéraire du bus à haut niveau de service ligne A : 1 km de couloir pour un budget de 2 M€ HT.

Traitement créa :
Illustration photos
3/ Déplacement – 3.6 Infre - Mouret

- Démarrage des travaux de réalisation du bus + l'aixpress sur Aix-en-Provence sur le secteur Centre-Rotonde en janvier 2018, et poursuite des travaux sur les secteurs ouest et Facultés : 7 km de travaux avec sites propres et réfection de l'espace public de façade à façade pour un budget de 66,2 M€ HT
- Démarrage des travaux du parking relais du Lieutenant-Colonel Jeanpierre en mars 2018 dans le cadre du BHNS aixpress à Aix-en-Provence (600 places). Budget : 18 M€ HT.
- Gestion de 30 km de voirie en direct (représentant 6 zones sur 4 communes) avec un budget de fonctionnement de 450 K€.
- Gestion de 70 opérations en maîtrise d'ouvrage (25 réhabilitations des zones d'activité, 8 voiries de contournement et 37 entrées de ville).
- Budget d'investissement de 7,6 M€ pour la réhabilitation des zones d'activité, de 7,5 M€ pour les voiries de contournement et de 6,1 M€ pour les entrées de ville.

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

- Suivi de la réalisation du parking Frédéric-Mistral à Saint-Zacharie, avec la mise en place d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (57 K€).
- Étude et lancement des travaux du parking Saint-Roch à Roquevaire, avec la mise en place d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (406 K€).

Sur le Territoire Istres-Ouest Provence

- Projet de réalisation d'un pôle d'échange multimodal à Miramas qui s'inscrit dans le cadre du projet global d'aménagement du secteur de la gare. Ce pôle constitue une porte d'entrée régionale du fait de l'offre ferroviaire qui dessert la gare et des deux lignes du Réseau express métropolitain (REM) : Miramas/Salon/Aix et Miramas/Martigues.
- Dans l'attente de la mise en œuvre de ce projet, des travaux d'amélioration des infrastructures de la gare routière ont été conduits, permettant ainsi de satisfaire aux besoins urgents liés aux restructurations du réseau de transport urbain et d'améliorer la sécurité des usagers.

LES CHANTIERS EN COURS ET A VENIR

L'aixpress à Aix-en-Provence

Le bus + l'aixpress, bus à haut niveau de service, reliera les quartiers ouest et le parking Krytpon, situé au sud-est de la ville. La ligne s'étendra sur 7,2 km et comprendra 19 stations positionnées tous les 350 m.

Sa fréquence de passage sera de 7 minutes. Son parcours sera constitué à plus de 80 % en site propre (voie réservée au BHNS) indépendant du trafic routier. Ce qui lui permettra d'assurer un service fiable, rapide et régulier. Accessible et confortable, il sera connecté avec les autres modes de déplacement.

La ligne sera mise en service en 2019, après une période de travaux de deux ans environ. Elle desservira les grands quartiers d'habitat, le centre-ville, les équipements et tous les sites universitaires d'Aix-en-Provence.

L'aixpress participe à un grand projet urbain qui remettra à neuf l'ensemble des voiries et espaces publics traversés. Il s'inscrit dans le PDU du Territoire du Pays d'Aix qui pilote le projet en coopération avec la ville d'Aix-en-Provence et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Le coût total de l'opération est estimé à 66,2 M€. Lauréat du 2^e appel à projet « Transports urbains hors Île-de-France », le projet recevra une subvention de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France à hauteur de 7 %.

Le Boulevard urbain sud à Marseille

Le Boulevard urbain sud est un axe routier structurant qui relie le secteur de la Pointe-Rouge, à l'autoroute A50 et à la rocade L2, au niveau de l'échangeur Florian. Il permet d'assurer une liaison inter-quartiers et d'améliorer la desserte locale (voie U501 et voie U500). Le montant de l'opération est de 250 M€ HT.

Situation fin 2018 :

- Démarrage des études des marchés M2, M3 et M7.
- Démarrage des travaux des ponts sur l'Huveaune et du marché M5.
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la bretelle de sortie du Boulevard urbain sud.

La rocade du Jarret à Marseille

La mise en service de la rocade L2, le 25 octobre 2018, a permis de délester de 20 à 30 % du trafic de la rocade du Jarret, unique itinéraire de contournement de la ville. Ceci a permis d'envisager une requalification de la rocade en suivant un parti d'aménagement plus urbain sous la forme d'un boulevard urbain multimodal (BUM). La requalification portera sur 3,6 kilomètres, de Saint-Just à la place de Pologne.

Coût prévisionnel de l'opération est de 60 M€ HT.

Point d'étape fin 2018 :

Lancement et attribution des marchés M1 et M2 (rue Sainte-Cécile - boulevard Chave- boulevard de La Blancarde.

La requalification du cours Lieutaud à Marseille

Le cours Lieutaud forme avec le boulevard Garibaldi un axe majeur du centre-ville de Marseille. Il se situe sur le tronçon est de la ceinture de boulevards du centre-ville et permet l'accès à la gare Saint-Charles et à l'A7 (tunnel) depuis le centre et les quartiers sud.

Sa requalification permettra de :

- créer un alignement d'arbres à hautes tiges sur chaque rive de l'axe, pour retrouver l'aspect originel du cours ;
- assurer un écoulement de la circulation satisfaisant, ainsi que la desserte inter-quartiers, par une réduction du profil de voirie ;
- organiser des espaces piétons plus confortables et sécuriser les traversées piétonnes.

Le montant de l'opération est de 13,33 M€ HT.

Point d'étape fin 2018 :

- Attribution du marché travaux et notification des marchés CSPS et contrôle technique
- Approbation du bilan de la concertation préalable : octobre 2018.

La requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille

La dynamique de requalification du centre-ville de Marseille a été engagée. Cette vaste opération d'aménagement urbain vise à poursuivre la requalification du centre-ville, afin d'améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et à créer un espace cohérent et lisible, propice à la déambulation.

Au sein d'un périmètre opérationnel, une vingtaine de secteurs ont été identifiés par la maîtrise d'ouvrage et feront l'objet de travaux de requalification.

Le montant de l'opération est de 50 M€ HT.

La requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat

L'aménagement du Port-Vieux doit permettre de retrouver des lieux de vie de qualité autour du port, de mettre en œuvre un projet de ville durable en réduisant la place de l'automobile sur les quais et en restituant l'espace ainsi gagné aux piétons et aux modes de déplacement doux.

Montant de l'opération : 10,75 M€ TTC.

Point d'étape fin 2018 :
Lancement et notification du marché travaux

Traitement créa :
Illustration photos
3/ Déplacement – 3.6 Port Vieux La Ciotat

Habitat et Urbanisme

ENGAGER L'AVENIR COMMUN DU TERRITOIRE

La Métropole est chargée de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCoT), des modifications et du suivi des cinq SCoT en vigueur, des grandes démarches et schémas de référence qui concourent à l'aménagement du territoire.

L'année 2018 a été marquée par les avancées suivantes :

- le transfert de la compétence urbanisme est opérationnel sur les 92 communes de la Métropole ;
- 37 procédures d'urbanisme ont été engagées (dont une vingtaine de modification de plans locaux d'urbanisme(PLU) et 29 ont été approuvées ;
- 91 procédures sont toujours en cours sur le territoire métropolitain dont deux plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) : celui du Territoire Marseille Provence a été arrêté au conseil métropolitain du mois de juin 2018 ; celui du Pays d'Aix a été engagé en mai 2018.

Parallèlement, la mise en œuvre d'une application de gestion des documents d'urbanisme « Plamet'Urba » a débuté. Elle a pour objectif de centraliser toutes les procédures d'urbanisme en cours et permettra une consultation synthétique de l'état d'avancement des procédures sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Par ailleurs, au fil des approbations de PLU communaux, 35 documents ont pu être numérisés. 70 PLU sont ainsi disponibles sur le géoportail de l'urbanisme, plateforme nationale de diffusion et de consultation des documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique librement accessible aux administrés, porteurs de projets et acteurs de l'aménagement du territoire.

Premier diagnostic pour le SCoT

Engagé en décembre 2016, ce document de planification urbaine dessine la vocation générale des espaces. Il encadrera à terme les futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), le plan de déplacements urbains (PDU) et le programme local de l'habitat (PLH).

L'élaboration du SCoT se fait en étroite collaboration avec les six Territoires préexistants à la Métropole et croise les démarches métropolitaines engagées parallèlement, dans un processus global de co-construction, comme l'a montré la Conférence du SCoT « Une démarche fédératrice au service des projets métropolitains » organisée le 12 juin 2018 et réunissant 300 participants.

En 2018, le diagnostic transversal et l'état initial de l'environnement ont été livrés par les agences d'urbanisme et le bureau d'études spécialisé.

Traitement créa :
Illustration photos

Suivi des cinq SCoT existants sur les Territoires

Un accord-cadre assurant de potentielles procédures de modifications de l'un des cinq SCoT existants a été notifié.

En octobre, le bilan du SCoT du Territoire Marseille Provence a été voté en conseil métropolitain.

Poursuite des études territoriales

Une étude a été menée sur les « franges d'Euroméditerranée étendues au grand centre-ville de Marseille ». Le bouclage d'un accord-cadre permettra en 2019 de poursuivre des investigations de ce type sur d'autres sites d'enjeux métropolitains identifiés dans le cadre des travaux sur le SCoT.

Les études réalisées dans le cadre des SCoT se font en liaison avec l'ensemble des grandes démarches et réflexions métropolitaines ainsi qu'avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'élaboration de son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Une nouvelle direction

85 dossiers d'acquisitions ont été traités, pour un montant engagé de 4 M€.

35 hectares ont ainsi pu constituer l'assiette de divers projets, principalement liés aux compétences Mobilité, Eau et Assainissement.

La direction des Projets Laboratoires a été créée afin de développer de nouvelles façons de faire du projet urbain sur des sujets complexes, innovants et transversaux.

Deux projets transférés le 1^{er} janvier 2018 à la Métropole sont pilotés au sein de cette nouvelle direction : « Quartiers Libres Saint-Charles/Belle de Mai » et « Moulin/Docks Libres/Villette ».

Opérations d'aménagement réalisées

Sur le Territoire du Pays d'Aix

Labellisation écoquartiers : mise en concurrence d'aménageurs pour la zone d'aménagement concerté (Zac) du Jas de Beaumont à Pertuis (400 logements dont 40 % de logements locatifs sociaux) et initiation de la procédure de Zac du Vallat à Meyrargues (90 logements dont 40 % de logements locatifs sociaux).

Démarrage des travaux d'aménagement du quartier du Lion à Vitrolles (500 logements). Projets urbains partenariaux à Pertuis, Meyreuil, Peynier et Gardanne pour la réalisation de 650 logements dont 322 logements aidés.

Travaux d'aménagement et/ou de commercialisation pour six Zac (150 hectares au total) et concertation en vue de la création d'une Zac en extension de la zone d'activités économiques du Val de Durance à Peyrolles.

Sur le Territoire du Pays Salonais

Dans le cadre du programme d'intérêt général pour l'habitat privé, 380 dossiers ont été déposés sur la période 2016-2018, pour un montant de subventions de plus de 2,3 M€.

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Opérations d'aménagement des Zac des Vigneaux à Cuges-les-Pins, de La Chapelle à La Bouilladisse, des Arcades à La Penne-sur-Huveaune.

Habitat : cohésion et efficacité

Les missions du service Habitat de la Métropole sont réparties en deux grands axes, l'habitat privé et l'habitat public, chapeautés par un document cadre : le programme local de l'habitat. Pour répondre à ses différents objectifs en matière de production neuve et de mobilisation/réhabilitation du parc existant, la Métropole a signé une convention avec l'État pour six ans (2017-2023) afin d'assurer le pilotage de la délégation des aides à la pierre.

Programme local de l'habitat (PLH)

Colonne vertébrale de la stratégie habitat de la Métropole, le PLH doit définir son intervention de 2020 à 2025. Après l'élaboration du diagnostic, le document d'orientations et le programme d'actions, autres documents du futur PLH, ont progressé.

De nombreux ateliers de travail et réunions politiques ont été organisés pour associer les différents acteurs de l'habitat à leur élaboration. La conférence intercommunale du logement de la Métropole s'est réunie pour définir les orientations relatives au plan partenarial de gestion intercommunale de la demande et la politique d'attribution de logements sociaux. Des ateliers ont été organisés afin d'avancer dans l'élaboration des deux documents.

Garanties d'emprunts

Le soutien à la construction et aux travaux de réhabilitation se traduit également par les garanties d'emprunts que la Métropole accorde aux bailleurs sociaux.

Habitat public : 3544 logements ont été financés ou agréés dont : 827 prêts locatifs sociaux ; 1223 prêts locatifs à usage social ; 1152 prêts locatifs aidés d'intégration et 342 logements réhabilités grâce aux primes à l'amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale.

Habitat privé : la réhabilitation de plus de 1400 logements a été accompagnée.

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne une journée d'information pour les communes a été organisée avec l'agence départementale d'information sur le logement qui a également poursuivi la réalisation de diagnostics flash pour des copropriétés signalées ou situées à proximité de territoires en renouvellement urbain.

Parallèlement, la mise en œuvre de la veille et l'observation des copropriétés s'est poursuivie, en lien avec la mission métropolitaine sur les copropriétés. L'observation des copropriétés au sein de ce dispositif, mis en place sur la période 2017-2019 pour Marseille et sur la période 2018-2020 pour la Métropole (40 000 copropriétés) s'est traduite par la constitution de deux échantillons d'une vingtaine de copropriétés à observer plus finement.

Sur le Territoire de Marseille Provence

Les travaux d'aménagement de voies à Marseille dans le cadre de deux projets de l'Anru se sont poursuivis. Il s'agit de la création d'une liaison inter-quartiers Vallon de Malpassé / Les Cyprès pour un budget de 11,67 M€ HT, et de l'aménagement et création de voies à Saint-Barthélemy / Picon-Busserine pour un budget de 22,25 M€ HT.

L'accord cadre mis en place pour diagnostiquer les copropriétés a été mobilisé pour engager le diagnostic des copropriétés du Mail et des Gardians (Marseille - 13014).

L'élaboration des Plans de sauvegarde et l'identification de programmes de travaux urgents se sont poursuivis sur les copropriétés Bellevue, (13003), Corot (13013) et Kalliste (13015).

Sur le Territoire du Pays d'Aix

Ce territoire représente 32 % de la programmation métropolitaine 2018, soit 1022 logements sociaux agréés, 9 868 250 € d'aides à la pierre, 228 logements aidés dans le cadre du programme d'intérêt général pour un montant de 1 101 911 €.

Dans le cadre du contrat de ville, 246 dossiers ont été déposés dont 216 qui ont été financés par les différents partenaires. 1 031 466 € ont été accordés au titre du Contrat de Ville et 1 008 426 € au titre du droit commun.

En investissement, le territoire participe à deux opérations Anru à Aix-en-Provence et Vitrolles, à la réhabilitation de logement sociaux dans les quartiers politique de la ville et accompagne la réalisation d'espaces de pré-collecte. (4 207 045,57 € d'investissement).

Sur le Territoire du Pays Salonais

- Dans le cadre de la Politique de la ville, la manifestation finale du plan de lutte contre les discriminations a eu lieu le 5 juin 2018, avec plus de 400 participants.

- L'inauguration de « La Fabrik », Maison des Projets pour le programme de rénovation urbaine, s'est déroulée le 7 décembre 2018.

- L'habitat social. Sur les 421 logements locatifs sociaux financés ou agréés en 2018, la nature des logements financés est répartie : 295 prêts locatifs aidés d'intégration (70 %), 103 prêts locatifs à usage social (24 %), 23 prêts locatifs sociaux (5 %).

Traitement créa :

Illustration photos

7/solidarités – 7.3 La Fabrik

En matière de production de logement social et dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, 417 logements sociaux ont été financés par l'intermédiaire de 13 projets immobiliers, dont 29 % financés en prêts locatifs aidés d'intégration, 55 % en prêts locatifs à usage social et 19 % en prêts locatifs sociaux.

Trois opérations ont été livrées, soit un total de 138 logements sociaux : Les Gavotines à Aubagne (81 logements) ; La Masc à La-Penne-sur-Huveaune (12 logements) et le Domaine de Lorient à Auriol (45 logements).

L'amélioration du parc existant fait également partie des axes d'intervention du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Dans ce cadre, 44 dossiers ont été engagés, 417 K€ ont été attribuées à 41 propriétaires occupants et à 3 propriétaires bailleurs.

Au titre du contrat de ville, qui comporte 33 actions pour la période 2015-2020 pour un budget de 134 500 €, la contribution du Territoire s'est élevée à 25 K€. Les actions engagées ont porté sur le cadre de vie, l'habitat et la rénovation urbaine, l'insertion, l'emploi et le développement des activités économiques, la cohésion sociale, la citoyenneté et les valeurs de la République. Elles ont concerné le quartier prioritaire du Charrel et 4 quartiers d'Aubagne classés en veille active : le centre-ville; Tourtelle, Palissy et Ganteaume.

Sur le Territoire d'Istres-Ouest provence

254 800 € ont été engagés par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le financement de 26 prêts locatifs aidés d'intégration, auxquels s'ajoutent 350 K€ d'aides directes engagées par le territoire, soit un montant global d'aides de 604 800 € sur l'année.

Fonds d'aide aux jeunes et fonds de solidarité logement pour les plus fragiles

Consolidation des dispositifs, simplification des démarches administratives et amélioration des résultats et de l'impact sur les publics concernés sont les principales actions engagées par ces deux dispositifs.

Sur le Fonds d'aide aux jeunes, l'action s'est focalisée sur la numérisation des dossiers administratifs, la remobilisation et la coordination des Missions Locales et sur la rencontre avec de potentiels prescripteurs.

Sur le Fonds de solidarité logement, l'année a été marquée par des rencontres partenariales pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires et une prévention de l'endettement locatif.

Insertion : optimiser les fonds

La Métropole intervient en tant qu'organisme intermédiaire de la subvention globale du Fonds social européen(FSE) pour la période 2018-2020. Celle-ci est dédiée au financement d'opérations d'insertion et notamment des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Cette subvention globale FSE définit un objectif-cible de 12 275 participants pour une enveloppe de 14 417 500 €. La subvention globale est destinée à la promotion de l'inclusion active et à la lutte contre la pauvreté et toutes les formes de discrimination.

L'instruction des candidatures déposées dans le cadre des 3 appels à projets FSE publiés en 2018 a permis de sélectionner 21 opérations concourant au développement de l'emploi et favorisant les parcours d'accompagnement vers une insertion professionnelle durable.

Sur le Territoire du Pays d'Aix

Au titre de l'insertion par l'activité économique : financement d'organismes et associations agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec financement FSE.

- Financement de 12 chantiers d'insertion portés par 10 associations (635 K€),
- Financement de l'opération expérimentale « Zéro chômeur » dans la commune de Jouques (30 K€),
- Financement de 6 structures associatives ESS (145 K€),

- Aide au financement de l'auto-école sociale de la Roque d'Anthéron, et lancement de la nouvelle plateforme de mobilité solidaire portée par l'association Wimoov (15 K€).

Sur le Territoire du Pays Salonais

Le dispositif « Seconde chance » permet d'accompagner dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans en situation de rupture. Il vise à dépasser avec eux les obstacles auxquels ils sont confrontés : 80 jeunes sont concernés. Depuis sa mise en œuvre 111 jeunes sont sortis du dispositif et 57 % d'entre eux ont connu une sortie positive, soit vers la formation, soit vers l'emploi.

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

En matière d'emploi, de formation et d'insertion, la Boussole constitue un véritable pôle ressources. Huit mille deux cents personnes y ont été accueillies, et sept événements y ont été organisés dont quatre actions d'emploi-recrutement.

Sur l'année, 63 entreprises ont bénéficié du dispositif Lab'Emploi qui les aide dans leurs recrutements : 124 offres d'emploi ont été proposées et 62 personnes recrutées.

Les missions d'insertion ont totalisé 50 184 heures : 63 % concernaient des marchés de travaux et 37 % des marchés de services sur les 20 marchés suivis durant l'année. Ont bénéficié de ce dispositif : 100 personnes dont 59 qui résident sur le territoire.

Sur le Territoire d'Istres-Ouest Provence

En matière d'insertion, 271 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, 284 contrats à durée déterminée d'insertion ont été signés.

L'accueil des gens du voyage

Les interventions s'inscrivent dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, actuellement en révision, qui fait obligation à la Métropole Aix-Marseille-Provence de construire 28 aires d'accueil permanentes et 3 terrains pour les grands passages saisonniers. La mission de la Métropole consiste en l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements dédiés : aires d'accueil et terrains de grands passages.

Situation fin 2018

Une procédure de consultation a été initiée, sous forme de délégation de service public globale et évolutive, pour assurer la gestion et l'animation des aires d'accueil métropolitaines.

Sur le Territoire du Pays d'Aix

La mise en service des 3 aires de nouvelle génération pour les gens du voyage a porté la capacité totale d'accueil du Territoire du Pays d'Aix à 133 places-familles, soit 266 places-caravanes.

Quatre autres projets d'aires d'accueil sont en phase pré-opérationnelle ou d'étude.

Une fois réalisées, elle augmenteront la capacité d'accueil du Territoire de 115 places-familles, soit 230 places-caravanes.

Les études préalables et la validation de l'avant-projet définitif de la future aire d'accueil des gens du voyage de Gardanne sont réalisées.

Les études préalables de faisabilité de la future aire d'accueil des gens du voyage de Lambesc sont en cours.

Les services de l'État ont donné un avis favorable pour le terrain destiné à la construction de la future aire d'accueil de Trets.

Le dossier de déclaration d'utilité publique concernant la future aire d'accueil du secteur les Pennes-Mirabeau / Septèmes-les-Vallons est en cours d'instruction.

Environnement et Qualité de vie

La politique Environnement s'appuie principalement sur l'élaboration du Plan climat-air-énergie métropolitain, l'organisation opérationnelle de la prévention des risques majeurs, les actions en faveur de la qualité de l'air et de l'environnement sonore, le dispositif d'évaluation environnementale et la stratégie environnement et développement durable de la Métropole. Le budget 2018, pour la stratégie environnementale, était de 990 K€.

Premiers jalons pour le Plan climat

La Métropole a la responsabilité d'élaborer, d'animer et de mettre en œuvre un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le diagnostic à l'échelle du territoire métropolitain a été finalisé. Plusieurs partenaires ont apporté leurs contributions : éléments de diagnostic ou propositions d'actions.

Le Conseil de développement de la Métropole a été saisi afin de produire une contribution. Un comité partenarial s'est réuni le 13 septembre 2018, pour présenter les enjeux et l'ambition du PCAET sur différentes thématiques comme les transports, l'habitat, l'industrie.... La phase de concertation avec les parties prenantes a été lancée à cette occasion.

Au second semestre 2018, 28 réunions de concertation ont été organisées. La Métropole a participé à un colloque national, à l'initiative du groupe régional d'experts sur le climat (Grec Sud), qui s'est tenu à Marseille du 17 au 19 décembre sur le thème de l'adaptation au changement climatique.

Le déploiement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat à l'échelle de la métropole a été engagé. Celui-ci, porté par l'agence locale de l'énergie et du climat de Marseille Provence et la Maison énergie-habitat-climat, s'est développé sur les Territoires Marseille Provence et du Pays d'Aix. Plusieurs réunions de coordination ont permis de définir les moyens financiers et les modalités de ce déploiement. En fin d'année, une étude économique et juridique a été lancée pour préciser les outils à mettre en place et les partenariats financiers à trouver. Par ailleurs, le conseil de Territoire a validé le développement d'un service sur le Territoire d'Istres-Ouest Provence.

Traitement créa :

Illustration photos

5/ Environnement & qualité de vie – 5.1 Transition énergétique

Des outils pour améliorer la qualité de l'air et l'environnement sonore

La France est sous le coup d'un contentieux européen pour le non-respect des exigences en matière de qualité de l'air. Sur le territoire métropolitain, 12 % des habitants sont soumis à des niveaux d'exposition supérieurs aux valeurs limites.

L'activité consiste à accompagner les équipes en charge du PCAET dans la construction de l'état initial de l'environnement afin que la qualité de l'air et le bruit soient pris en compte très tôt dans le projet.

L'environnement sonore et atmosphérique est suivi par différents organismes sur le territoire, dont la Métropole est adhérente ou contribue au fonctionnement (Acoucité et AtmoSud). La mesure ou la modélisation, sont les deux outils nécessaires à la bonne connaissance sur ces sujets. La Métropole contribue donc activement à co-piloter avec ces organismes l'amélioration de la connaissance sur le territoire.

Enfin, la Métropole a choisi de répondre, aux côtés de plusieurs partenaires privés ou associatifs, à l'appel à projet européen Urbain Innovation Actions qui vise à développer des projets de « smart city 2.0 » (mise en place de micro capteurs sur la qualité de l'air (nature 4 city life, aix living place, breath up...) et des applications associées pour un changement durable des comportements. La Métropole a ainsi été retenue sur le projet DIAMS (projet de 4,7 M€ financé à 80 % par l'Europe) qui regroupe 9 partenaires (AtmoSud, A Lab in the Air, La Poste, Aria Technologie, Matrice, L'air et moi, le groupe Tera, l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables. Ce projet, d'une durée de

des services digitaux permettant à tous de s'engager sur des plans d'actions coordonnés à toutes les échelles territoriales.

Éducation à l'environnement : une nouvelle dynamique pour sensibiliser

Dans le cadre des compétences de la direction Stratégie environnementale, l'éducation à l'environnement est l'une des composantes fortes car elle est, à la fois, un investissement d'avenir et un moyen immédiat de travailler à la sensibilisation des populations. Dans la mesure où cette compétence est extrêmement dispersée, tant sur les moyens humains, techniques que financiers, il a été nécessaire de procéder à un audit de la situation. Ce diagnostic a permis d'identifier au mieux les modes d'organisation, les personnels dédiés, les actions portées par les conseils de Territoires. Quatre d'entre eux disposent d'une équipe intégrée, un autre fait appel à un prestataire extérieur, et le dernier s'appuie sur la ville centre pour exercer cette compétence.

Sur cette base de travail, un colloque regroupant près de 150 professionnels s'est tenu, le 9 novembre 2018, afin d'échanger sur une nouvelle dynamique dans l'éducation à l'environnement, intégrant notamment les outils numériques.

Traitement créé :

Illustration photos

5/ Environnement & qualité de vie – 5.2 Education

Optimiser la gestion du littoral et des milieux aquatiques

La Métropole est chargée de mettre en œuvre la politique liée à la mer, au littoral, et aux contrats de milieux que sont les contrats de baie, de rivière, de nappe, d'étang, etc.

L'année 2018 a été marquée par les avancées suivantes :

Le travail préparatoire à la révision du contrat de baie et son extension au golfe de Fos a été assuré avec plusieurs réunions techniques en présence des partenaires financeurs. Le projet « Coasting » visant à l'exportation de la méthodologie d'élaboration du contrat de baie à l'échelle européenne a été engagé et deux comités de pilotage se sont tenus à Rome et à Marseille.

Le Livre bleu de la Métropole a été voté le 28 juin 2018. Depuis, ce document stratégique est mis en œuvre.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection sont du ressort de la Métropole.

Auparavant, 10 structures syndicales assuraient, pour le compte des communes adhérentes, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (compétence Gemapi). Une partie du territoire n'était pas couverte par ces syndicats. Les cours d'eaux de la Métropole n'étant pas domaniaux, ils restent placés sous la responsabilité de leurs propriétaires et des exploitants des ouvrages hydrauliques.

La Métropole a engagé une démarche pour définir sa stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau dans le but de proposer une organisation de la compétence Gemapi, qu'elle exerce en se substituant progressivement aux 92 communes du territoire.

La construction d'une stratégie métropolitaine de la Gestion de milieux aquatiques et de la prévention des inondations répond aux besoins d'une mutualisation des moyens. En intégrant progressivement les syndicats existants, la Métropole assure la continuité des missions exercées ainsi que le maintien d'une proximité locale.

La Métropole souhaite désormais établir et pérenniser une nouvelle gestion intégrée du grand cycle de l'eau au-delà de la distinction Gemapi / hors Gemapi afin de contribuer à l'aménagement durable du territoire.

L'objectif est de concilier urbanisme (meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement de son territoire et dans les documents d'urbanisme), prévention des inondations (gérer les ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (assurer l'écoulement des eaux et gérer les zones d'expansion des crues).

En juin 2018, la Métropole a voté l'instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) qui prendra effet en 2019 (5,44 M€) à ainsi que le programme d'actions 2018-2020 relatif à l'exercice de cette compétence au niveau métropolitain.

Par ailleurs, la Métropole a assuré la coordination et la mise en œuvre de la politique d'exploitation des ports de plaisance ainsi que l'élaboration de tous les documents transversaux afférents aux modes de gestion (contrats cadres, sociétés nautiques), règlement de police, budget annexe, redevances, programmation de travaux.

Elle s'est également organisée pour mettre en place des groupes de travail en vue de définir une politique métropolitaine des ports, de renforcer les relations avec les acteurs de la plaisance et de finaliser quatre délégations de services publics de gestion portuaire.

Traitement créa :

Illustration photos

5/ Environnement & qualité de vie – 5.3 Gestion littoral

Réseaux d'énergie : le choix du photovoltaïque

La Métropole est compétente en matière d'exploitation et de développement des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur), de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération sur son territoire.

L'année 2018 a été marquée par les avancées suivantes :

- l'élaboration du Livre blanc de l'énergie, état des lieux de la production et de la distribution d'énergie sur le territoire;
- la réalisation du schéma directeur du réseau de chaleur de Salon-de-Provence et la préparation du renouvellement de la délégation de service public;
- la finalisation des études techniques du projet Sirius dans le quartier de Frais Vallon à Marseille (centrale photovoltaïque en autoproduction-autoconsommation et réseau de géothermie sur sonde);
- le lancement du premier appel à manifestation d'intérêt photovoltaïque métropolitain pour la création et l'exploitation d'un parc solaire au sol sur la commune de Mallemort (2,7 MWc sur une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux).

Traitement créa :

Illustration photos

5/ Environnement & qualité de vie – 5.5 réseaux energie

Agriculture - Forêts et Paysages

Le PAT se développe

Dans le domaine agricole, le Plan alimentaire territorial (PAT) de la Métropole est le plus important de France par son étendue, comme par la population concernée.

Support du projet agricole de la Métropole, il s'étend en effet sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône et concerne 2 millions d'habitants et 150 000 hectares de surface agricole utile. La Métropole en est le chef de file, le Pays d'Arles le copilote. Ce plan bénéficie du soutien actif du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de l'État.

Point d'étape fin 2018

Ce projet initialement décliné en 5 enjeux s'est enrichi en 2018 d'un 6^e axe autour de l'innovation.

Objectif : labellisation par le ministère en 2019.

Durée 36 mois

Budget estimé à 550 K€

Traitement créa :

Illustration photos

6/ Agriculture et forêts – 6.2 PAT

Forêts : présentation au programme

Avec plus de 60 % d'espaces naturels dont 52 % d'espaces forestiers, le territoire métropolitain possède des atouts exceptionnels à protéger et valoriser.

La forte péri-urbanité des 19 massifs forestiers du territoire est un facteur important de risque d'incendie. Des enjeux majeurs en termes de préservation du patrimoine naturel et écologique, d'économie et d'emploi dans la filière bois, de paysages et d'espaces à forte vocation sociale caractérisant les actions à engager.

Point d'étape fin 2018

Validation par les élus de la programmation de travaux de préservation de la forêt pour la période 2018/2019.

Budget : 4 M€ incluant notamment le soutien financier du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en faveur des 19 massifs.

L'investissement passera ainsi de 11 €/ha à 27 €/ha pour les 19 massifs concernés.

Traitement créa :

Illustration photos

6/ Agriculture et forêts – 6.1 Forêt

Paysages : analyses et outils

Les paysages d'Aix-Marseille-Provence contribuent fortement à la qualité perçue de l'espace métropolitain et à ses attractivités. Ses identités locales, multiples, sont une force pour la richesse paysagère de ce « territoire mosaïque », qui propose de nombreuses ambiances paysagères urbaines, agricoles et naturelles.

Point d'étape fin 2018

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'engager des actions pour :

- Disposer d'une analyse du territoire d'Aix-Marseille-Provence basée sur ses grandes typologies paysagères et environnementales ;
- Disposer d'une « boîte à outils » permettant d'élaborer un programme d'actions, notamment pour le SCoT métropolitain et les PLUi ;
- Déterminer les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques afin de les préserver ou les reconstituer, d'aider les communes et les territoires pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et d'enrichir le SCoT métropolitain ;
- S'appuyer sur les parcs naturels de manière à rendre cohérentes et plus efficaces les actions en faveur de l'environnement. Des partenariats opérationnels ont ainsi été mis en place avec les parcs naturels régionaux et le parc des Calanques.

Gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets et des équipements funéraires

La Métropole oriente, définit et pilote sur son territoire la politique globale de l'eau, de l'assainissement, du pluvial, des déchets.

Elle pilote, coordonne et assure la gestion des équipements funéraires. Cette double mission s'articule avec celle des conseils de Territoire conformément aux compétences déléguées.

Dans ce cadre, la Métropole a la charge de l'élaboration, de l'organisation et de la mise en œuvre des schémas métropolitains de l'eau potable, de l'assainissement, des eaux pluviales, de la défense extérieure contre l'incendie et déchets, et des équipements funéraires.

De leur côté, les conseils de Territoire exercent les compétences eau, assainissement, pluvial, défense extérieure contre l'incendie et déchets, hors les grands schémas d'ensemble.

Au titre de la compétence Déchets, le schéma directeur de la gestion des déchets étant déjà élaboré, les objectifs se focalisent sur sa mise en œuvre efficiente.

Traitement créa :

Illustration photos

6/ Agriculture et forêts – 6.3 Eaux et assainissement

Gestion de l'eau et de l'assainissement : des actions territoriales

Sur le Territoire Marseille Provence

Une convention-type relative à la mise à disposition du patrimoine affecté à la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » a été approuvée.

Les audits quinquennaux ont été lancés sur les délégations de service public.

Un avenant 3 a vu jour dans la délégation de service public de l'eau, et, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, 500 K€ ont été attribués aux associations sélectionnées.

Parmi les éléments marquants : mise en service du bassin de rétention de eaux pluviales Ganay, réalisation d'un chantier exceptionnel à Marseille sur le feeder Ø800 Nord.

Par ailleurs, deux études de faisabilité ont été réalisées pour le secours de l'alimentation en eau potable et des secteurs est et ouest, et l'usine de production d'eau potable des Giraudets sur la commune des Pennes-Mirabeau a été modernisée et agrandie.

Sur le Territoire du Pays d'Aix

L'exercice des compétences eau, assainissement, pluvial et défense extérieure contre l'incendie a été transféré des communes au conseil de Territoire du Pays d'Aix, entraînant une nécessaire restructuration organisationnelle des élus et des services du territoire.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette restructuration à l'horizon 2019/2020, et afin de garantir la continuité de service et la réalisation des travaux initiés par les communes avant le transfert, 70 conventions de gestion et 54 conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ont été établies avec les communes et suivies par le territoire. Un travail particulier de concertation à la fois politique et technique a été réalisé pour aboutir à la fusion des 8 régies existantes pour l'assainissement collectif et 6 régies existantes pour l'eau potable au sein de la régie des eaux du Pays d'Aix.

Service public d'assainissement non collectif : les missions de contrôle des installations nouvelles et du fonctionnement des installations existantes, ainsi que la gestion des subventions de l'agence de l'eau pour le compte de particuliers maîtres d'ouvrage se sont poursuivies.

Sur le Territoire du Pays Salonais

Le Territoire du Pays Salonais assure les services publics de l'eau et de l'assainissement, exploités dans le cadre de contrats de délégation de service public attribués. Par ailleurs, il réalise en maîtrise d'ouvrage directe les études et les travaux d'investissement.

Après une hausse en 2017, le rendement du réseau de distribution en eau potable a baissé de 2,4% en 2018. Plus de 9 millions de m³ d'eau ont été distribués.

La plateforme de compostage de Salon-de-Provence a été mise en conformité au regard de la gestion des eaux pluviales.

Les études de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration de La Fare les Oliviers et pour l'agrandissement de celle de Sénas ont été lancées.

Des systèmes anti-intrusions ont été installés sur les sites de production d'eau potable qui n'étaient pas encore équipés.

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Un nouveau contrat de concession a été signé pour la gestion de l'eau de la commune de Saint-Zacharie avec la société publique locale l'Eau des Collines. Le syndicat intercommunal du Bassin Minier (Sibam) a été remplacé par la régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban. Cette nouvelle structure va gérer l'eau de 6 communes du Pays d'Aubagne, 2 communes du Territoire Marseille Provence ainsi que l'eau et l'assainissement de 3 communes du Pays d'Aix. Des conventions de gestion sur 12 communes ont été élaborées, pour les compétences pluvial et défense extérieure contre l'incendie.

Sur le Territoire d'Istres-Ouest Provence

Les contrats d'eau et d'assainissement ont fait l'objet d'une procédure de relance des délégations de service public pour les villes d'Istres, de Miramas, Fos-sur-Mer et Port- Saint-Louis-du-Rhône. Et, un marché de travaux a été lancé pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées à Fos-sur-Mer.

Sur le Territoire du Pays de Martiques

Le schéma directeur d'assainissement est achevé et le service s'est engagé dans l'élaboration d'un dossier en vue de la certification ISO 14000 de la station d'épuration.

Le schéma directeur de l'eau du territoire a été lancé et devrait s'achever au deuxième trimestre 2019.

La régie poursuit les campagnes de travaux visant à réduire les pertes en eau. Ainsi sur 2018 près de 2,3 kilomètres de réseaux identifiés comme fragiles ont été remplacés.

Gestion des déchets : vers une politique commune

La structuration d'une politique commune de gestion des déchets a été poursuivie. Le groupe de pilotage s'est réuni de manière régulière (tous les deux mois) et s'appuie aujourd'hui sur des sous-groupes bien identifiés. Un appel à candidatures pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en prévision de la réalisation d'un centre de tri métropolitain mutualisé a été lancé.

Par ailleurs, le plan métropolitain de prévention des déchets a été élaboré et fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2025 sur chacun des 6 territoires.

650 grands événements et manifestations ont eu lieu sur l'année nécessitant la livraison et le retrait de 3800 bacs individuels pour près de 430 K€ de devis établis.

Traitement créa :

Illustration photos

6/ Agriculture et forêts – 6.4 Gestion des déchets

Sur le Territoire de Marseille Provence

Le territoire a fait l'objet d'une réorganisation avec la création de la Direction de pôle propreté cadre de vie et valorisation des déchets (DPPCVD). Un nouveau règlement de collecte et une nouvelle réglementation de la redevance spéciale en lien avec le plan régional et le schéma métropolitain ont été appliqués au sein du territoire. De plus, les marchés de collecte ont été renouvelés avec des exigences en termes d'innovation et d'objectifs de résultats.

Par ailleurs, des actions pour réduire les déchets recyclables, fermentescibles ou textiles dans les ordures ménagères résiduelles ont été menées :

- Pour les déchets fermentescibles : 1049 composteurs supplémentaires ont été installés, 18 sites de compostages de proximité créés, 252 demi-journées d'animation sur site effectuées, des bio-seaux de compostage distribués gratuitement, des projets pour les déchets résiduels en habitat collectif ont été menés, et le mois du compost a vu le jour.

- Pour les textiles : plus de 497 points de récupération de déchets textiles ont été déployés, une déchetterie mobile de proximité en zone urbaine dense a été mise en place sur 10 sites et 2370 caissons pour la collecte des encombrants dans l'habitat collectif ont été installés.

- Un prestataire a été retenu pour transformer les encombrants en combustibles solides de récupération. Une première campagne a ainsi permis de valoriser 31,27 % du tonnage d'encombrants récupérés.

Sur le Territoire du Pays d'Aix

Le territoire a poursuivi ses actions pour la prévention et pour une performance de valorisation en continuant la réduction des bio-déchets et la mise en place de dispositifs d'aide pour les structures de réemploi et de ressourceries.

Un mode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés a été réalisé et le maillage des points d'apport volontaire associés à des actions de communication de proximité a été renforcé.

Par ailleurs, une plateforme pour les déchets verts a été construite à la déchetterie des Pennes-Mirabeau.

Des dispositifs enterrés pour les déchets ménagers résiduels et recyclables ont été mis en place ou réhabilités.

À Pertuis, le quai de transfert a été désamianté et la déchetterie a été équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation.

Une éco-plateforme de valorisation des matériaux a vu le jour, en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché.

L'organisation des services aux usagers ont permis d'acheminer 44,3 % du tonnages total de déchets ménagers et assimilés vers les filières de valorisation.

Pour la gestion bio-déchets, le Territoire a été lauréat de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire ».

Sur le Territoire du Pays Salonnais

Le territoire a effectué d'importants travaux de mise en conformité de la déchetterie de Salon-de-Provence, créant notamment des zones de rétention (bassin et dalle), un auvent, un sens unique de circulation et des dispositifs anti-chutes pour les apporteurs.

Plus de 121 000 tonnes de déchets dont 50 500 tonnes d'ordures ménagères ont été collectés.

Le travail sur la prévention des déchets s'est poursuivi avec notamment plus de 6000 scolaires sensibilisés.

Le déploiement de la collecte sélective en porte-à-porte, combiné au travail de maillage des points d'apport volontaire et de sensibilisation, a permis une augmentation de plus de 3 % des tonnages de recyclables collectés entre 2017 et 2018.

Plusieurs actions de sensibilisations notables ont été menées comme le Salon des Agricultures de Provence et le Word Clean Up Day à Salon-de-Provence.

La collecte en bacs jaunes a progressé de 6 %.

La collecte des papiers en points d'apport volontaire est toujours en diminution (-5 %) ce qui peut s'expliquer par la réduction à la source des papiers émis.

Les 7 déchetteries du territoire ont permis la collecte de 53 800 tonnes de déchets, valorisés à 85 %.

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Poursuite du partenariat pour la deuxième année consécutive avec l'association d'insertion Evolio dans le projet de ressourcerie « Le Dirigeable » : les quantités de déchets réceptionnés sur le site en deux ans s'élèvent à 1458 tonnes. Le bilan matière met en perspective que 61,5 % des tonnages ont été orientés vers la valorisation matière/énergie, 22,8 % vers une installation de stockage des déchets non dangereux, et respectivement 4,1 % et 11,6 % vers la vente et le stock boutique.

Afin d'optimiser la dynamique de tri sur le territoire, un groupe de référents « Voisins Tribien » ouvert à l'ensemble des habitants a été créé fin 2018. Les habitants impliqués dans cette démarche

sont des représentants de comités d'intérêt de quartier ou des usagers de différentes communes qui souhaitent s'engager sur cette problématique.

Dans le but de poursuivre une politique volontariste d'amélioration du cadre de vie, de gestion de l'espace public et des taux de captage des recyclables secs ménagers, 12 nouveaux points de collecte en conteneurs enterrés ont été mis en place dont 4 comprenant les 4 flux (1 pour les ordures ménagères et 3 pour le tri).

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation de l'accueil du public au niveau des 4 déchetteries du territoire et de limitation des apports du secteur privé les week-ends, une remise à jour du règlement intérieur des déchetteries a été décidée.

Traitement créa :

Illustration photos

6/ Agriculture et forêts – 6.5 ressourcerie

Sur le Territoire d'Istres Ouest-Provence

Après d'importants travaux de requalification, la déchetterie de Miramas, gérée via une association de réinsertion, a rouvert ses portes en 2018. Un caisson pour le réemploi est désormais à disposition des usagers, tout comme une nouvelle benne pour le bois. Toujours sur Miramas, un tri des cartons et des cagettes en bois a été mis en place sur les deux marchés forains de la commune ; dorénavant, ces déchets ainsi valorisés ne sont plus mélangés aux ordures ménagères résiduelles. Enfin, l'optimisation de la collecte des cartons des commerçants des centres-villes s'accélère par le déploiement de 15 nouvelles bornes d'apport volontaire, s'ajoutant aux 6 colonnes existantes, et permettant ainsi une répartition effective sur toutes les communes du territoire. La collecte des bornes est assurée par l'entreprise d'insertion EcoCap.

Sur le Territoire du Pays de Martigues

Le programme de réaménagement des déchetteries du territoire s'est achevé en 2018 par l'interdiction aux entreprises d'accéder à celle de Croix-Sainte à Martigues. Sur les premiers mois de mise en service de ce nouveau contrôle d'accès, les tonnages ont baissé d'environ 50 %.

Le centre de transfert, après une casse et un contentieux de près de deux ans, a redémarré en pleine capacité sur toute l'année.

Au niveau de la collecte, des programmes d'amélioration des équipements de pré-collecte se poursuivent avec principalement la distribution gratuite ou à prix symbolique des différents dispositifs (composteur individuel...).

D'autre part, la certification ISO 14000 a été renouvelée pour les infrastructures du service traitement des déchets. Celle-ci porte maintenant sur le centre de traitement du Vallon du Fou (déchetterie, centre de compostage des déchets verts, et centre d'enfouissement), les déchetteries de Croix-Sainte et la Couronne ainsi que le centre de transfert.

Gestion des équipements funéraires métropolitains : des travaux d'amélioration

La gestion des cimetières intercommunaux d'Ensuès-la-Redonne et de Ceyreste a été transférée aux communes. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole gère les 4 crématoriums présents sur son territoire (le crématorium Saint-Pierre à Marseille, déjà géré au niveau intercommunal, ainsi que ceux de Martigues, Aubagne et Aix-en-Provence gérés jusqu'alors par les communes).

Le crématorium Saint-Pierre, premier équipement de cette nature du Département des Bouches-du-Rhône a assuré 3935 prestations et a poursuivi ses travaux d'amélioration en procédant à la réfection totale de deux de ses fours et à la réalisation d'un local de stockage de réactifs, agrémenté d'un aménagement paysager.

Culture : une politique de lecture publique

L'action de la Métropole en matière culturelle prend la forme d'une force de proposition, de fédération et de mutualisation, dans le respect des prérogatives des communes et des conseils de territoire qui gèrent les équipements culturels d'intérêt métropolitain.

Budget 2018 : 961 290 €

Axes d'intervention :

Axes d'intervention

La lecture publique

- Le contrat territoire lecture avec l'État

La création d'un réseau métropolitain de lecture publique permettra de travailler à l'échelle des différentes aires de lecture identifiées sur le territoire avec une extension des horaires d'ouverture des médiathèques et la mise en place d'un portail documentaire à l'échelle de l'ensemble des bibliothèques et médiathèques volontaires de la Métropole.

Les médiathèques métropolitaines des territoires d'Istres-Ouest Provence et du Pays d'Aix ont d'ores et déjà entrepris un travail de partenariat, au travers notamment du prêt de dispositifs innovants (imprimantes 3D) et du partage d'expériences.

Ces orientations fortes seront accompagnées financièrement par l'État, dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) de trois ans, présenté aux élus métropolitains en mai.

Traitement créa :

Illustration photos

9/ Culture – 9.1 bibliothèque

- Lecture par Nature

L'édition 2018 du festival Lecture par Nature, festival culturel s'est déroulée dans la plupart des médiathèques du territoire (80 %) et a accueilli près de 5000 visiteurs en irriguant largement le territoire.

Traitement créa :

Illustration photos

9/ Culture – 9.1 bibliothèque

Un partenariat a été noué avec l'Agence régionale du livre et un volet « éducation artistique et culturelle » a été mené à bien.

Un budget de 400 K€ a été consacré à l'événement, somme à laquelle s'est ajoutée une subvention de 95 K€ attribuée à l'Agence régionale du livre, fléchée sur l'assistance à l'organisation de l'événement.

Le développement culturel

-Le partenariat culturel

Avec une enveloppe de subventions dédiée (545 K€), le partenariat culturel se déploie dans le respect des critères définis par la délibération du 14 décembre.

Loin du « guichet », l'intervention de la Métropole privilégie le conseil, la mise en réseau et mobilise des moyens autres que purement financiers pour aider les structures locales.

En matière de subventionnement, la Métropole a ainsi aidé le festival de Marseille Jazz des cinq continents, le Delta - Festival, le festival international du documentaire à Marseille, le théâtre Massalia ou encore la Cité de la musique.

Traitement créa :

Illustration photos

- Le portail culturel

Le futur portail culturel de la Métropole a pour objectif de participer à l'identité et à la promotion culturelle du territoire métropolitain à l'intention de ses habitants comme des visiteurs.

Il s'agira de valoriser l'ensemble des propositions et actions des structures culturelles des 92 communes d'Aix-Marseille-Provence.

Ce portail se distinguera par sa capacité à devenir la vitrine culturelle et artistique du territoire métropolitain et des communes qui le composent avec sa propre ligne éditoriale.

Sa mise en œuvre de ce portail est réalisée par la direction de la culture en partenariat avec les services de la DGA Communication et de la DINSI, en collaboration avec l'Arcade, le Conseil départemental et Provence Tourisme.

Sport : soutien aux grands évènements et aux grands équipements

Afin de structurer l'intervention de la Métropole dans le champ du sport, l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage, initié en 2017, s'est poursuivi dans les deux objectifs suivants :

- Définir et mettre en œuvre une politique sportive métropolitaine, s'intéressant aux équipements terrestres et aux pratiques physiques et sportives.
- Créer un réseau métropolitain d'équipements aquatiques, au regard notamment d'une politique sportive métropolitaine d'apprentissage de la natation.

Les conclusions des diagnostics et des études dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage ont été présentées en juin en conférence des maires. Le schéma directeur proposé s'appuie sur les axes suivants :

- Soutenir les grands événements et le sport de haut-niveau ;
- Créer des logiques de mutualisation ;
- Affirmer ou confirmer l'intérêt métropolitain en matière d'équipements ;
- Accompagner le développement des sports de nature ;
- Coordonner et accompagner le développement du sport santé ;
- Développer la mise en réseau des équipements aquatiques du territoire métropolitain.

Parmi les réalisations marquantes de l'année, le soutien à des grands événements sportifs internationaux : demi-finale de la Fed Cup France / États-Unis, Volley-ball Nations League, Mistral Skate Cup, match de handball France / Lituanie.

Traitement créa :
Illustration photos
8/ Sport

Sur le Territoire Pays d'Aix

Ouverture du centre aquatique de Pertuis-Durance-Luberon en juillet.

Ce territoire a également accueilli d'importantes manifestations sportives dont :

- La 5^e édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix (près de 100 joueurs et 8000 spectateurs sur la semaine) ;
- La 8^e édition de l'Ironman du Pays d'Aix avec 2500 participants ;
- La Nuit de l'eau au centre aquatique Sainte-Victoire (610 spectateurs et 2932 € de fonds récoltés).

INSTANCES CONSULTATIVES

Une gouvernance élargie

La Conférence métropolitaine des maires

Composée des 92 maires du territoire, la Conférence métropolitaine des maires est un lieu d'échanges d'informations et de débats sur des points d'actualité. Cette instance permet aussi aux élus de suivre l'avancement de toutes les activités en cours.

Sur initiative de la présidente de la Métropole, d'un vice-président ou d'un conseiller métropolitain délégué, des saisines sont organisées pour recueillir auprès des communes des avis ou données nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques. Cette année, les 92 maires de la Métropole ont ainsi été sollicités à 10 reprises.

Par ailleurs, des groupes de travail thématiques, réunis tour à tour dans l'une des 92 communes, permettent d'enrichir la construction métropolitaine.

Cette année, un nouveau groupe de travail relatif à la stratégie environnementale a été installé et 16 groupes de travail thématiques ont donné lieu à 31 réunions.

En outre, 22 ateliers ont été organisés, dont un atelier de concertation pour l'élaboration du Plan climat-air-énergie, et deux ateliers géographiques relatifs à la compétence Gemapi.

Six comités de gestion des massifs forestiers précédemment couverts par un syndicat de PIDAF ont été créés, chacun ayant donné lieu à deux réunions.

Sur l'année, l'ensemble de ces réunions ont accueilli plus de 1000 participants, dont 60 % d'élus.

Le Conseil de développement

Le Conseil de développement est devenu l'organe de référence auprès de la gouvernance métropolitaine pour la participation de la société civile à la réflexion sur le développement de la Métropole. Composé de 180 membres représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, il compte 5 commissions couvrant les champs de compétences de la Métropole qui ont été créées en son sein.

Cette année, les membres du Conseil de développement ont discuté et voté 4 avis :

- propositions pour le projet métropolitain ;
- propositions pour une démarche de participation citoyenne ;
- avis sur le plan local d'urbanisme intercommunal du territoire Marseille Provence,
- avis sur le projet de fusion entre la Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône et sur le nouveau mode d'élection des conseillers métropolitains. Dans le même temps, une contribution a été élaborée et déposée sur la plateforme de concertation mise en place par le préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône le 15 novembre 2018.

Le Conseil de développement a également été saisi sur :

- le Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM) ;
- le Plan de déplacements urbains ;
- le Programme local de l'habitat (PLH) ;
- le Plan alimentaire territorial.

Traitement créa :

Illustration photos

10/Gouvernance – 10.2 Conseil de dev

Les transferts de compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit, et sur l'intégralité de son périmètre, l'ensemble des compétences des Métropoles de droit commun visées à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, à l'exception des attributions d'autorité concessionnaire de l'État pour les plages, dont la loi exclut le transfert.

La Métropole a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a évalué les éléments financiers entourant ces transferts.

RESSOURCES

Finances et Budget

La Direction générale adjointe Finances et Budget a continué d'assurer la production de l'ensemble des documents réglementaires liés à l'activité budgétaire et financière de la Métropole dans un cadre marqué par la poursuite de sa construction.

Elle a également poursuivi l'actualisation de l'architecture budgétaire, en lien avec l'évolution des compétences et des périmètres.

Plus généralement, la Direction générale adjointe Finances et Budget a développé la structuration de son activité « cœur de métier » en matière de gestion et d'exécution financière, dette, fiscalité, subventions, programmation des investissements ainsi que la mise en place d'indicateurs de pilotage de l'activité financière.

Elle a enfin continué à travailler sur son organisation, notamment autour du projet de système d'information financier, chantier transversal à fort enjeu pour la fonction financière (préparation de la convergence de l'ensemble des anciens systèmes d'information financiers).

Les budgets 2018 de la Métropole ont été réalisés dans un contexte contraint financièrement par l'application d'un nouveau dispositif de contractualisation avec l'État fixant à 1,35 % le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole sous risque de pénalités financières.

La mise en œuvre du pacte innovation État-Métropole signé en janvier 2017 s'est poursuivie. Le montant de cette contractualisation se traduit par une enveloppe de 13,6 M€ sur trois ans de la part de l'État, sous forme de fonds de soutien à l'investissement local (investissement) ou de fonds national d'aménagement et de développement du territoire (études).

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2018 a essentiellement supporté des opérations Mobilité pour un montant total de 10 M€.

Un Contrat régional d'équilibre territorial (CRET) a été signé en février entre la Région et la Métropole pour un montant de 120 M€. Il a fait l'objet d'un engagement pour les projets déjà mûrs.

Enfin, le déploiement du logiciel Astre sur l'ensemble de la Métropole a été poursuivi avec la formation de 75 personnes.

Au sein de la mission CLECT, 4 séances plénières ont eu lieu, permettant de traiter de l'évaluation définitive des charges transférées et/ou restituées.

Ces séances ont été l'aboutissement du travail d'évaluation des charges débuté en mars 2017, en étroite collaboration avec les communes.

Les masses financières évaluées ont ensuite été traduites dans les attributions de compensation versées aux communes.

Innovation numérique et systèmes d'information

La loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre 2016, prépare le pays aux enjeux de la transition numérique et de l'économie de demain. La Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans cette orientation. Il s'agit d'un moyen essentiel pour renforcer son rôle de métropole attractive, compétitive et innovante au travers des domaines suivants :

- Service aux usagers : soutien au développement de projets numériques innovants au bénéfice des citoyens, tout en leur permettant de s'approprier les outils numériques et en veillant à une meilleure inclusion sociale ;

- Développement économique et attractivité : offrir à l'ensemble des acteurs, entreprises et innovateurs du territoire, les outils et les conditions nécessaires à l'émergence de leurs projets et les intégrer dans une stratégie de marketing du territoire ;

- Optimisation urbaine et mieux vivre, en particulier sur les thèmes de la mobilité, de la transition énergétique, de l'aménagement, de la qualité de vie et de l'espace urbain ;

- Performance institutionnelle en contribuant à la modernisation de l'administration, à la mise en place d'outils de pilotage et d'aides à la décision ainsi qu'à la constitution d'un patrimoine de données à l'échelle du territoire.

Principales réalisations de l'année :

- Mise en sécurité des 2 data centers du Territoire du Pays d'Aix : 242 serveurs au total ;
- Création d'un nouveau système d'information pour le Territoire du Pays de Martigues dans le cadre de la démutualisation avec la Ville de Martigues ;
- Déploiement des nouvelles infrastructures de projet entre les Territoires du Pays d'Aix et de Marseille Provence : GLPI, SIRH Astre-RH, Usine à Sites, SIG métropolitain version 1, DIA, Droits du sol, Fichier Protocole, Site pour la vente à distance des titres de transports, reprise des sites web (Grand Site Sainte-Victoire...) ;
- Renouvellement d'un millier d'ordinateurs personnels sur l'ensemble du parc métropolitain et assistance à 4200 postes et utilisateurs sur 320 sites ;
- Mise en place d'une solution « usine à sites » permettant à la direction de la Communication de déployer des sites ; mise en place d'un outil en ligne pour les concertations publiques, déjà utilisé sur plus d'une vingtaine de concertations publiques ;
- Construction et mise en ligne du site internet de la Médiathèque Les Carmes (Pertuis), renouvellement de solution de gestion billettique ainsi que de contrôle d'accès des piscines du Pays d'Aix.

Communication et Relations extérieures

La Métropole développe une stratégie de communication afin d'ancrer l'institution dans le concret et de permettre la lisibilité de ses actions, aux niveaux local, national et international.

Parmi les réalisations 2018 :

- Construction de l'identité de marque de l'institution et contribution à sa notoriété ; montée en puissance d'outils structurants et transversaux pour l'institution parmi lesquels le site internet et la page Facebook ;
- Construction de la marque « La Métropole Mobilité » et de l'univers graphique de déclinaison. Cette action a été concrétisée par le lancement de la marque Mobilité en juillet 2018, la mise en vente du pass métropolitain, l'inauguration du bus à double étage, l'accompagnement de l'organisation des villages de la mobilité et de la journée « sans ma voiture » ;
- En matière d'attractivité du territoire et de développement économique : construction d'outils au service de l'appropriation de l'Agenda économique métropolitain par le plus grand nombre, d'une communication régulière auprès de la communauté économique territoriale (newsletter Eco), amélioration continue des concepts événementiels sur les salons (Simi, Mipim, Salon des Entrepreneurs), accompagnement des projets et missions économiques (Accélérateur M, GPF1, Innov'InMed, Mission Hambourg, CES Las Vegas) ;
- Pour la propreté : en appui aux équipes du territoire Marseille Provence et en lien avec la ville de Marseille, conception d'un plan d'accompagnement sur une mobilisation collective pour l'amélioration du cadre de vie ;
- Accompagnement des projets à déployer : le Projet métropolitain, le Plan alimentaire territorial, le Plan climat-air-énergie, la préservation et l'aménagement du littoral porté par le Contrat de baie, le Livre bleu et des événements forts comme les Nauticales, le schéma de cohérence territoriale (Scot), la stratégie territoriale de lutte contre l'habitat indigne et dégradé et le programme local de l'habitat ainsi que des actions ponctuelles nécessitant un accompagnement en termes de communication (manifestations sportives d'envergure nationale, manifestations culturelles autour du programme « Lecture par Nature » et le soutien/partenariat à des actions engagées sur le territoire) ;
- Pour la structuration des équipes : création du « collectif managers », un rendez-vous bimestriel qui regroupe les chefs de service et les directeurs (environ 300 personnes), avec les directions générales adjointes et le directeur général des services, autour de moments d'échange, de présentation et de réflexion sur la stratégie de l'institution, ses grands projets et son actualité, dans un esprit de transversalité ;
- Dans le cadre de l'emménagement des équipes dans la tour La Marseille, les équipes Communication ont accompagné l'équipe projet « TLM » tout au long de l'année en publiant de

janvier 2018 à novembre 2018 une *Newsletter* dédiée au projet, diffusée à l'ensemble des personnels impactés par le déménagement, soit près de 1200 personnes sur 3 sites (Balthazar, Calypso, Les Docks).

Cette *Newsletter* avait pour vocation d'accompagner le changement, d'informer les agents des grandes étapes du projet, de leur faire découvrir en avant-première leurs nouveaux espaces, et de les associer au projet via un appel à contribution pour la rédaction de la charte relationnelle.

En clôture de ce grand projet, un guide d'accueil a été distribué à l'ensemble des agents.

Moyens généraux

L'activité de la Métropole nécessite la mise en œuvre d'une importante logistique gérée par les moyens généraux.

Faits marquants de l'année :

- Achat de 15 véhicules hybrides, de 7 véhicules électriques et installation de 20 bornes de recharge au parking Euromed Center, dans le cadre du plan de renouvellement de la flotte des véhicules légers. Les véhicules hybrides et électriques représentent 10,71 % de la totalité de la flotte des véhicules légers (contre 8,68 % en 2016).

Coût des acquisitions de véhicules légers : 1 618 942 €.

Traitement créa :
Illustration photos
11/MG – 11.1 VE

- Hausse des carburants : le poste budgétaire consacré aux carburants a augmenté de 10 % entre 2017 et 2018 pour un parc relativement stable. Le « verdissement » progressif par la progression des achats de véhicules hybrides et électriques, en remplacement des véhicules diesel et essence réformés devrait permettre la diminution de ce poste d'achat.

- Organisation et soutien aux directions de la Métropole : pilotage du déménagement de près de 1000 agents dans la tour La Marseillaise et de 250 agents dans l'immeuble Le Balthazar (1210 postes de travail transférés, 8689 pièces de mobilier installées dans la tour, 8400 cartons transportés). Participation à l'aménagement du poste central de crise de la rue Beauvau dans la cadre de l'aide apportée aux sinistrés des immeubles évacués rue d'Aubagne à Marseille (mise à disposition de mobiliers, fournitures administratives...).

Débarras et remise en état des locaux des Docks et du Sextant avec transfert du mobilier libéré (6270 éléments) vers les sites de stockage des Arnavaux et de Saumaty.

- Accueil téléphonique et physique : standard téléphonique (57 228 appels en 2018, soit 20 000 de plus qu'en 2017), accueil physique et gestion des salles de réunion (585 réunions au Pharo en 2018, 61 réunions dans l'hémicycle), accueil de la tour La Marseillaise : 2909 visiteurs externes en trois mois.

- Documentation : gestion de 250 abonnements presse (115 K€), versement et élimination d'archives (environ 585 mètres linéaires de versement et 812 mètres linéaires d'élimination sur l'année), participation au groupe projet « Archives » de la tour La Marseillaise avec, notamment, la dématérialisation des dossiers individuels des agents.

- Courrier : enregistrement de 19 461 courriers entrants sur le logiciel de gestion électronique des courriers (AIRS), et affranchissement de 137 305 plis (courriers et colis).

- Fonctionnement des instances délibératives :

7 conseils et 6 bureaux de la Métropole, soit 1195 délibérations, 769 décisions, 378 arrêtés ; 169 rapports présentés aux différents bureaux métropolitains de l'année.

Formation des élus : 41 élus concernés, 46 jours de formation dispensés.

Sécurité juridique des actes communautaires (stabilisation de la Kbox, logiciel permettant la dématérialisation des délibérations sur tablette) ;

mise en œuvre de la dématérialisation de la transmission des conventions en Trésorerie et aux Directions.

Chiffres clés

19461 courriers traités

57228 appels réceptionnés

Commande publique et affaires juridiques

Marchés publics

La Métropole a instruit 604 procédures (hors marchés subséquents et procédure inférieures à 90 K€), dont 103 procédures mutualisées.

Elle a notifié 675 marchés, dont 527 marchés de fournitures et services et 148 marchés de travaux.

Dématérialisation de la commande publique

5839 entreprises enregistrées sur le profil Atexo,

4262 retraits dossiers de consultation des entreprises,

1309 réponses électroniques.

Cette activité a notamment été complétée par la mise en œuvre de trois journées d'information sur la dématérialisation pour les communes de la Métropole auxquelles plus de 100 personnes ont participé.

Formation et veille réglementaire

Plus de 400 personnes ont bénéficié de formations aux marchés publics au sein de la Métropole (lancement de marchés à procédures adaptées, marchés inférieurs à 90 K€, accords-cadres, marchés à procédure adaptée, critères d'analyses, appels d'offres, clauses financières...).

Des clubs marchés ont été animés, à la suite notamment de la mise œuvre de la dématérialisation et, dans le cadre des formations internes à l'utilisation des outils de la commande publique, 16 sessions de formation « profil acheteur » et « e-attestations » ont été organisées auxquelles 75 agents ont participé.

Achat public

Des actions communes ont été initiées avec le Département :

- la fusion des conventions partenariales respectives avec l'UGAP a abouti en décembre 2018. Cette nouvelle convention tripartite unique a permis d'obtenir les taux de marges les plus bas dans tous les univers « achat ». Fin 2018, 70 % des 92 communes de la Métropole avaient adhéré au dispositif ;

- le travail sur la création d'une centrale d'achat : après une première délibération en mai, le projet a été réorienté pour y intégrer le Département des Bouches-du-Rhône. La création effective de la centrale sous forme de groupement d'intérêt public devrait intervenir au second semestre 2019.

Assurances

Sept risques sont gérés avec plus de 20 contrats pour l'ensemble de la Métropole (soit 1 100 000 m², 2600 véhicules, 30 expositions, 20 bateaux, 300 M€ de masse salariale. La Métropole assure la gestion de l'ensemble des sinistres.

Les primes d'assurances se sont élevées à 4,3 M€ TTC (tous territoires et tous les contrats confondus).

Délégations de service public

Cinquante et un contrats de délégation de service public ont été transférés des communes à la Métropole, dont 42 portant sur les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Au total, la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de 119 contrats de délégation de service public, dont 8 contrats attribués en 2018.

Transfert des compétences communales

Ce transfert a donné lieu à l'établissement de conventions de gestion (pour le transfert des compétences zones d'activités économique, PLU, parcs et aires de stationnement, abris de voyageurs, politique de la ville, eau et assainissement, pluvial, défense extérieure contre l'incendie, tourisme), ainsi qu'à d'autres conventions permettant la mise en œuvre des compétences transférées (conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'ouvrage déléguée).

Reçu au Contrôle de légalité le 07 octobre 2019

Pour les compétences zones d'activités économiques, parcs et aires de stationnement, abris de voyageurs, pluvial et défense extérieure contre l'incendie, les conventions de gestion ont été renouvelées pour l'exercice 2019.

Chiffres clés

675 marchés notifiés

400 formations aux marchés publics.

Ressources Humaines

La masse salariale de la Métropole a représenté sur l'année 348 M€ pour 7429 agents, répartis de la manière suivante :

- 237 340 648,53 € budget principal concernant un effectif de 4659 agents,

- 110 508 714,80 € budgets annexes concernant un effectif de 2770 agents.

Une démarche structurante a été menée à bien : l'harmonisation du temps de travail.

Une première délibération cadre du 26 juin 2018 a fixé la durée annuelle de travail à 1607 heures, harmonisé les horaires fixes et variables, et défini un choix de formules de temps de travail hebdomadaire

Des délibérations complémentaires du 13 décembre 2018 ont déterminé les sujétions particulières et ont recensé les agents travaillant en cycles spécifiques.

Dans le même registre, le dispositif du compte épargne temps a été actualisé.

En matière de Recrutement / Mobilité, 284 procédures de recrutement externe ont été traitées à l'échelle de la métropole, 157 agents ont été transférés vers la Métropole et 28 agents réaffectés aux communes dans le cadre des transferts de compétence.

Les élections professionnelles ont été organisées le 6 décembre 2018, et dans le cadre du dialogue social, 2 commissions administratives paritaires, 3 comités hygiène, sécurité et conditions de travail ainsi que 6 comités techniques se sont tenus.

Le règlement de la formation, ainsi que le plan de formation triennal 2018-2020 ont été adoptés par délibération du 28 juin 2018.

Au titre de sa fonction support, la direction générale adjointe Ressources humaines a accompagné l'emménagement dans la tour La Marseillaise, a contribué à l'ajustement des organigrammes et animé les réunions des directeurs Ressources et des référents Ressources humaines.

Traitement créa :

Pour les parties du rapport pour lesquelles nous ne proposons pas de photos, merci d'imaginer un principe graphique ou autre manière de pouvoir « aérer » le document et ne pas voir que du texte.

Chiffres clés :